

# **Le Trait d'Union**

## **des apiculteurs Haut-Savoyards**



**Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie**

**N° 136**

**Automne 2023**

# AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**  
Se connecter à [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) et cliquer sur l'icône j'adhère  
Règlement par Carte Bleue - ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A  
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier  
**Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY**  
**Tél : 04 50 01 45 24 - mail : [tresorier@syndapi74.fr](mailto:tresorier@syndapi74.fr)**
- ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)  
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY  
**Tél. 06 79 34 60 51 - Email : [president@syndapi74.fr](mailto:president@syndapi74.fr) - Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr)**
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**  
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE  
**Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : [assurances@syndapi74.fr](mailto:assurances@syndapi74.fr)**
- ▶ **Groupement d'Achats :**  
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY  
**Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : [groupeachat@syndapi74.fr](mailto:groupeachat@syndapi74.fr)**
- ▶ **Groupe de Défense Sanitaire Apicole : [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr)**  
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
**Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : [presidentgdsa74@syndapi74.fr](mailto:presidentgdsa74@syndapi74.fr)**
- ▶ **Commandes médicaments :**  
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : point contact sur le site du [gdsa74.fr](http://gdsa74.fr)
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**  
Dr Florentine GIRAUD – [giraud.florentine74@orange.fr](mailto:giraud.florentine74@orange.fr)  
Dr Ludovic CHENEVAL – [cliniqueducoteau@orange.fr](mailto:cliniqueducoteau@orange.fr)
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
  - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
  - Ruches vides (hors essaimage)
  - Dépopulation
  - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
- ▶ **DDPP de la Haute-Savoie :**  
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55  
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail [ddpp\\_spae@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr)  
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**  
Michel LAFFONT 1911, route des Bousages, Laitraz - 74490 ONNION  
**Tél. : 06 21 46 78 58 - email : [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)**  
**Relecteur articles : Robert BOUCLIER**

*Photo de couverture : Essaim sauvage découvert le 25 octobre lors de la recherche d'un nid de frelons  
Laurence NAMBOTIN*



# Sommaire

## SYNDAPI 74

Editorial du président .....	4
La page du trésorier .....	5
Activités Syndapi74 (RT) .....	7
Assurances .....	11
Campagne de piégeage F.A. ....	14
Journée Apicole .....	16
Commission achats .....	18
Echos des ruchers écoles .....	35
Miellerie des Bauges .....	46
Petites annonces .....	48
Pages techniques .....	49
Concours des miels .....	33
Bon de commande 2024 .....	51

## PAGES du GDSA 74

Le mot de la présidente .....	53
Nouveau médicament .....	55
Comprendre les effondrements hivernaux .....	56
Le Frelon asiatique en Haute-savoie .....	61
Recherche de nids de F.A. ....	64
Bon commande médicaments ....	49



2023 : marquage Rouge

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.

Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur.

**Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895.** Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



# Editorial

Pourrait-on qualifier la saison 2023 de « mi-figue mi-raisin » ?

Dans les vallées où la sécheresse a sévi les récoltes ont été limitées. Dans les zones de montagne où il y a eu des orages les récoltes ont été bonnes. Nous devons adapter nos pratiques aux nouvelles contraintes climatiques que nous subissons.

Depuis le mois de mars le logo du tri sélectif doit apparaître sur les étiquettes de pot de miel et la taxe CITEO correspondante acquittée par chaque apiculteur. Pour se conformer à cette réglementation nous avons modifié l'image des étiquettes en imprimant le logo du tri sélectif. Le bulletin d'adhésion 2024 (Internet ou papier) va permettre le paiement de la taxe CITEO

Les problèmes de qualité des pots végétaux de 1Kg ont été résolus par le fournisseur. L'offre concernant les étiquettes personnalisées évolue pour satisfaire les demandes des adhérents au niveau du format.

Le contrat d'assurance groupe auprès de GROUPAMA via le syndicat a été dénoncé par GROUPAMA. Pour renouveler ce contrat GROUPAMA exige que le syndicat soit habilité par l'ORIAS au même titre qu'un courtier en assurance. Nous avons cherché et trouvé une solution pour maintenir ce service en 2024. Le SNA jouera le rôle de courtier vis à vis de GROUPAMA. Reportez-vous à la rubrique assurance du TU pour connaître les conditions des différentes options proposées par ce nouveau contrat.

Le Conseil Départemental a acheté 5000 pièges pour lutter contre la progression du frelon asiatique. Le syndicat d'apiculture a été chargé de distribuer ces pièges et d'animer les campagnes de piégeage.

- La campagne de piégeage du printemps a permis de capturer 211 fondatrices. Soit un potentiel de 211 nids détruits.
- La campagne d'automne permet de capturer des ouvrières et de réduire la pression de la prédation dans les ruchers. Pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil Départemental 74 (limiter la progression des frelons asiatiques) il faut localiser et détruire les nids le plus tôt possible. Tous les apiculteurs doivent se mobiliser pour rechercher les nids dans les zones de forte concentration de frelons, identifiées entre autres, par les captures dans les pièges. Le forum « **Campagne de piégeage** » du site web syndapi74.fr fournit des moyens de communication aux apiculteurs. N'hésitez pas à échanger sur ce forum toutes vos observations pour localiser les nids.

Le succès de la lutte collective engagée contre le frelon asiatique s'appuie sur la participation et l'implication de tous. Au 4 octobre seulement 583 apiculteurs ont pris des pièges, soit à peine un peu plus du tiers des adhérents. Ressaisissons-nous !

Vous êtes toujours plus nombreux à utiliser les outils informatiques de notre site. Soyez-en remerciés. Tous les nouveaux projets que nous proposons, tels que la distribution des pièges et le suivi des campagnes de piégeage, ne pourraient pas être envisagés sans ces outils. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques pour améliorer et simplifier l'ergonomie du site à l'adresse email : [siteinfo@syndapi74](mailto:siteinfo@syndapi74)

La présence de foyers de loque américaine dans le département a conduit à une pause sur l'élevage des reines endémiques. Le déplacement des colonies dans les ruchers de fécondation n'étant plus possible.

Le trait d'union est un outil de communication très précieux entre tous les apiculteurs Hauts Savoyards. N'hésitez pas à transmettre des articles à l'adresse email [traitunion@sydapi74.fr](mailto:traitunion@sydapi74.fr)

On vous attend nombreux le 27 janvier à Faverges où l'association de la Combe d'Ire et le syndicat organisent une journée apicole en présence de Christian Pons président de l'UNAF.

Vous êtes toujours plus nombreux à nous faire confiance, nous sommes actuellement 1520 adhérents. On vous en remercie.

Tous les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous présentant aussi leurs meilleurs vœux pour 2024.

*Pierre TOMAS-BOUIL (Président)*

## LA PAGE DU TRESORIER

2023 aura été une année médiocre pour l'apiculture en Haute-Savoie, une météo capricieuse a mis à mal de nombreuses miellées comme le pissenlit, l'acacia, seul le châtaignier a permis de sauver la saison.

Hormis quelques rares exceptions c'est une saison mitigée mais malgré cela les apiculteurs sont restés fidèle au syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

En effet au moment où j'écris ces lignes vous êtes près de 1520 à avoir renouvelé la cotisation, c'est un niveau très bon, par exemple l'année dernière nous avons clôturé la saison avec 1493 adhésions.

Nous entrons dans la cinquième année de fonctionnement du logiciel WP qui permet l'adhésion et les achats en ligne, le développeur *Arrêt Net* nous avait donné comme fourchette environ 40% la première année au moment où j'écris cet article on se situe à 73%

- Carte bancaire : 1057
- Virements : 49
- Chèques : 414
- Dont près de 130 nouveaux.

Une autre crainte était présente en filigrane la chute des adhésions, or il n'en est rien les effectifs sont restés remarquablement stables et même en amélioration.

Bien sûr on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette mais les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société Arrêt Net nous propose une nouvelle version plus conviviale conforme en tout point à un site de vente en ligne.

**Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communication (envoi de mails, infos flash etc.)**

J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et se sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10 minutes par bulletin)

**Cette année nous sommes confrontés à un nouveau problème car Groupama notre assureur historique jette l'éponge. Le syndicat s'est tourné vers le SNA et l'UNAF qui proposent avec leurs revues des assurances groupes, mais les modalités sont complexes et les négociations ont abouties à la conclusion d'un accord avec le SNA. Les explications sont exposées dans la partie assurance du TU.**

La situation financière du syndicat est bonne. La cotisation restera au même niveau soit 18 €. Les tarifs (adhésions, revues, CITEO, assurances), sont indiqués sur le bon commande en page 51 du TU.

Chaque année je reçois encore reçu beaucoup trop de déclaration de rucher. Je rappelle que la déclaration de ruches 2023 est à réaliser en ligne sur le site : Mesdémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15.

**Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU cela évitera des oublis et donc des rappels.**

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2024

*Le trésorier  
André BERLIOZ*

FOURNITURES APICOLES ••• cire - candi – nourrisseurs ...  
QUINCAILLERIE

**JACQUARD**

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19  
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

# ACTIVITES SYNDIC 74

## LE RUCHER TECHNIQUE

Créé en 2018, à l'initiative du Syndicat d'Apiculture de la Haute Savoie, le Rucher Technique a pour vocation de mener des actions pour répondre au problème de l'augmentation de la mortalité des abeilles dans les ruchers. Dès le printemps 2019, avec l'aide de la Communauté des Communes du Pays Rochois, le Rucher Technique a installé 20 ruches à Saint Pierre en Faucigny dans l'emprise du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents). A partir de 5 essaims d'abeilles sélectionnées le rucher s'est rapidement développé, avec 20 colonies disponibles pour l'élevage au printemps 2020.

### • L'élevage des reines

Objectif : développer et diffuser une souche d'abeilles endémiques locale. Avec une vingtaine de ruchettes, une couveuse et un local alimenté en énergie solaire, le Rucher Technique dispose de tous les moyens pour développer des reines d'Abeille endémique plus résistantes et mieux adaptées à l'évolution du climat. L'activité élevage menée par Gilles DURAND et Allain CHARDON produit chaque année une cinquantaine de reines. Pour le moment, elles sont réparties chez des apiculteurs éleveurs expérimentés afin de les évaluer. A terme, la production augmentera à partir de la souche sélectionnée RT74 développée localement.



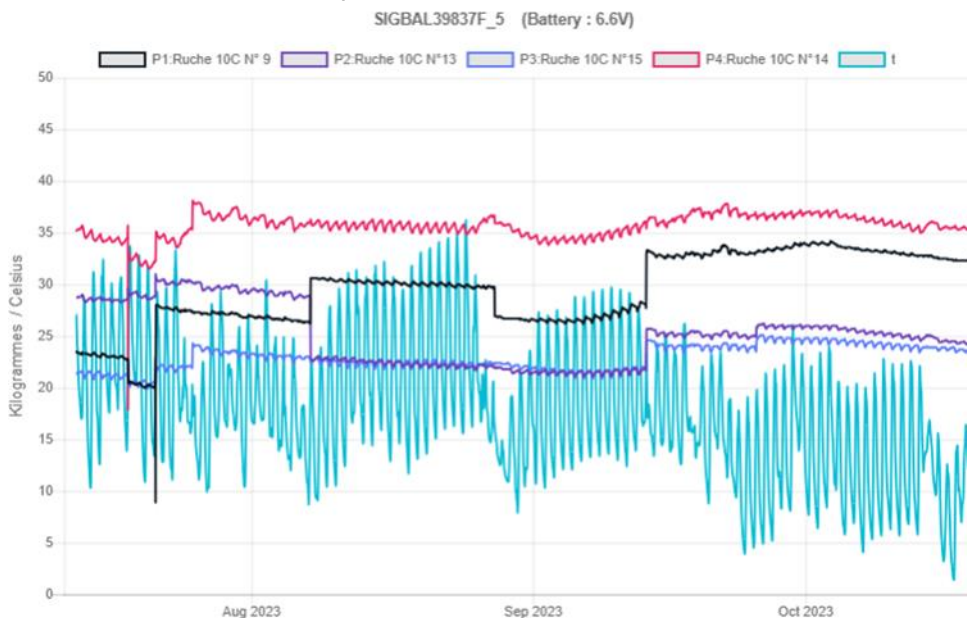
Au printemps 2023, 12 apiculteurs éleveurs de reines se sont retrouvés au Rucher Technique afin d'organiser l'élevage et la diffusion des nouvelles reines. Tout était prêt pour cette phase importante de qualification. Malheureusement le Rucher Technique se situait dans le périmètre de surveillance de loque américaine, correspondant à l'arrêté préfectoral de déclaration d'une zone de protection (APDZ) autour d'Amancy. Toutes les ruches ont été visitées par un vétérinaire et aucune trace de maladie n'a été détectée. Les colonies ne pouvant pas être déplacées, les travaux d'élevage ont été suspendus et aucune nouvelle reine n'a pu être distribuée en 2023.

L'élevage redémarrera dès le printemps 2024 avec dans un premier temps une « Journée des éleveurs de reines » prévue début avril. Point fort, le Rucher Technique disposera de 20 colonies très fortes pour relancer sa production. Il aura également à sa disposition 30 nouveaux nucléis MAXI PLUS. De quoi espérer une production exceptionnelle en 2024.

## • Les essais de matériels

### ➤ Les balances BeeScale

En 2018, le Rucher Technique reçu 20 balances BeeScale permettant de suivre à distance le poids des colonies et la température ambiante. Le système a donné entière satisfaction durant 2 ans apportant des informations précieuses notamment sur l'état des colonies en hiver, les miellées et les essaimages au printemps... En 2022, pour faire face à des pannes de batteries, une alimentation directe en 5V a été installée à partir de la production des panneaux solaires du Rucher Technique. Mais de nouvelles pannes ont nécessité le retour du matériel chez le fournisseur. Aujourd'hui, les balances ont été réinstallées. Toutefois, un des modules de pesage défectueux doit encore être remplacé.



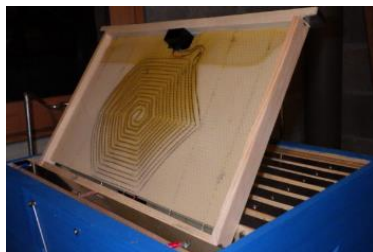
Bien que ces systèmes apportent une aide incontournable pour le suivi à distance des colonies, il faut considérer qu'il représente un coût important. Après un investissement de départ non négligeable, les conditions de fonctionnement en environnement sévère (humidité et chaleur) nécessitent de prévoir des frais de maintenance importants. A noter que depuis cette première version, le fabricant a considérablement amélioré et fiabilisé son système.

### ➤ Le système VATOREX

Il utilise le principe de l'hyperthermie pour détruire les parasites varroas automatiquement sans retrait des cadres de la ruche. Le Rucher technique dispose de 2 modules permettant traiter 2 groupes de 4 ruches. Actuellement, seules les colonies du rucher d'altitude de Champ Laitier bénéficient encore de ce dispositif. Si le système reste efficace pour faire baisser la pression des varroas à près de 90% dans les ruches, mais c'est son exploitation et notamment le maintien de l'alimentation électrique des cadres chauffants en contact avec les crémaillères des ruches qui



reste délicat. Toujours en recherche d'amélioration, VATOREX a amélioré son application de pilotage de chauffage des cadres. Afin de réduire le risque de perte sur les jeunes larves d'abeille, le nouveau système détecte l'état du couvain et ne déclenche la chauffe que pour les cadres de couvain matures. L'expérience sera relancée au printemps en 2024 sur 4 ruches avec un nouveau dispositif de connexion renforcé et plus fiable. Nous communiquerons les résultats de ces nouveaux essais à l'automne prochain. A noter que ce système ne détruit pas la totalité des varroas. Il est conseillé de réaliser chaque année un traitement anti-varroa hivernal hors couvain.



#### ➤ Acquisition de 30 nucléis MAXIPLUS

Le Rucher Technique a fait l'acquisition de 30 nucléis Maxi Plus mieux adaptés pour les travaux d'élevage des reines d'abeilles endémiques RT74. Avec 20 ruches d'élevage très fortes au repos depuis un an et de nouveaux nucléis performants, tous les éléments sont réunis pour une production d'exception au printemps 2024. Les nouvelles reines seront très attendues par les éleveurs sélectionnés pour leurs qualifications. En souhaitant que la météo, très perturbée ces dernières années, nous soit enfin favorable.



#### ➤ Le rucher d'altitude de Champ Laitier Glières

Sur proposition des services de l'ONF, le Syndicat d'Apiculture a implanté en 2021 un rucher d'altitude dans un site totalement isolé et difficile d'accès à Champ Laitier à proximité du plateau des Glières. L'expérience vise à évaluer la résistance des reines d'abeilles endémiques RT74 dans des conditions climatiques difficile à 1400 m d'altitude. Une première ruche mise en place au printemps 2022 a passé l'hiver avec succès. Très forte en 2023, elle a été divisée permettant de peupler une deuxième ruche. Une deuxième division était envisagée mais un essaimage nous a devancé reportant à plus tard la production d'une troisième colonie. Nos deux colonies hiverneront à Champ Laitier ouvrant des perspectives intéressantes pour le printemps 2024 : Poursuivre les divisions et éventuellement faire des prélèvements de larves sur site. Il s'agit d'une véritable opportunité pour développer une souche d'abeilles endémiques à l'abri des aléas de la vallée : mélanges génétiques, pollution, parasites, insecticides ...



A terme, le SYNDAPI 74 envisage l'implantation d'un rucher couvert qui abriterait les ruches ainsi que tous les équipements nécessaires à la conduite du rucher. Mais il reste d'abord à voir si nos 2 colonies survivront à l'hiver. Rendez-vous lors de la visite de printemps pour constater la qualité de nos colonies et poursuivre cette expérience inédite.

### • **ET TOUJOURS RASSEMBLER !**

Nous ne le dirons jamais assez, nos beaux projets ne sauraient perdurer sans la participation nombreuse des adhérents. La saison se termine avec les premiers froids qui comme les abeilles retiennent chacun d'entre nous à l'abri. Mais c'est à présent que se prépare le printemps. Du travail nous attend : entretien du rucher, réparation des ruches, entretien des matériels. Nous avons aussi besoin de vos idées pour faire vivre le syndicat et le rucher technique. Au-delà des rendez-vous annuels, nous ne manquerons pas de faire appel à vous pour booster ces actions qui plus que jamais méritent votre attention.

Ces projets vous intéressent. Contactez-nous !

Elevage des reines RT 74

Gilles DURAND 06 46 46 64 63 [gilles.durand100@yahoo.fr](mailto:gilles.durand100@yahoo.fr)

Rucher Technique et rucher Champ Laitier et assurances

Frédéric BARILLIER 06 75 57 07 70 [barillier.frederic@orange.fr](mailto:barillier.frederic@orange.fr)



## ASSURANCES SYNDAPI 74

- **Bilan saison 2022-2023**

Les résultats des ASSURANCES SYNDAPI 74 durant la saison 2022-2023 révèle une progression non négligeable. Plus de 1000 adhérents nous confiance. Cela ne représente pas moins de 11534 ruches et ruchettes.

<u>ASSURANCE SYNDAPI 74 du 01/11/2022 au 30/10/2023</u>			
OPTIONS	Nbr Ruches	Cotis. / Ruches	Cotis. Tot TTC
<b>OPTION RESTREINTE</b>			
Restreinte	5778		6 369,94 €
<b>OPTION MULTIRISQUES</b>			
Multirisques	5756		12 290,14 €
<b>CUMUL</b>			
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
11534	1020	18,29 €	18 660,08 €

Coté sinistres, nous notons cette année plusieurs demandes pour des dégâts dus à la tempête : ruches mal arrimées, voire mal placées, ruchers couverts trop fragiles ou chutes d'arbres. Les coups de vents violents et imprévisibles plus fréquents avec l'évolution du climat doivent nous amener à être plus vigilant. Les vols restent fréquents même si les apiculteurs rechignent trop souvent à porter plainte auprès des services de police. Cette démarche est pourtant nécessaire pour que le sinistre soit instruit par Groupama, pour mener des enquêtes, analyser l'évolution ce fléaux et dissuader les personnes sans scrupules qui trouvent plus facile de faire leur marché dans les ruchers isolés.

Quelques exemples de sinistres déclarés en 2022-2023 : juin 2023- perte de 7 essaims et 3 ruches suite à une tempête et en mai 2023 vol de 5 ruches. Ces sinistres ont été dédommagés ou sont en cours d'instruction.

D'autres demande sont restées sans suite : avril 2023- empoisonnement de 8 colonies, suspicion d'un nourrissage avec un sirop dégradé ; juillet 2022 empoisonnement d'un rucher par un insecticide, enquête de police en cours à la suite d'un conflit de voisinage ; février 2023 sinistre suite à la destruction d'une ruche par un animal sauvage, dégradation non prise en charge dans le cadre du contrat GROUPAMA.

*Fédéric BARILLIER*

## Nouveau dispositif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

A partir de janvier 2023, le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie ne pourra plus jouer son rôle d'intermédiaire en assurance car la nouvelle réglementation impose que tous les acteurs de l'assurance et de la finance soient qualifiés par l'ORIAS (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance).

Attention, le contrat actuel avec GROUPAMA arrivera à terme au 31 décembre 2023.

### **ASSURANCE via le SNA (Syndicat National d'Apiculture)**

Les abeilles qui proviennent d'un rucher sont considérées comme des abeilles d'élevage. L'apiculteur est donc responsable des dommages provoqués par ses abeilles même si le rucher est en conformité. Vous devez vous assurer pour éviter bien des déboires si vos abeilles provoquent des dommages à des tiers.

Nous vous proposons de bénéficier d'un contrat d'assurance collectif entre GROUPAMA et le SNA. Le syndicat d'apiculture collecte vos souscriptions d'assurance qu'il transmet au SNA celui-ci joue le rôle de courtier en assurance pour GROUPAMA. Ce contrat prévoit 3 options :

1. **Une assurance responsabilité apicole** : La responsabilité civile garantit les dommages vis à vis des tiers. Généralement les garanties de responsabilité civile des assureurs ne prennent pas en compte les dommages provoqués par les animaux d'élevage. Vous devez donc vérifier que votre contrat d'assurance RC couvre le risque provoqué par vos abeilles. Ce doit être écrit sur le contrat. L'option assurance responsabilité apicole inclut les options suivantes :
  - La responsabilité civile d'exploitation garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir dans le cadre de son activité d'apiculteur en raison des dommages : corporels, matériels et immatériels ainsi que ceux provoqués par les animaux dont il a la garde.
  - La responsabilité civile « atteinte à l'environnement, et préjudice écologique, et dommage environnementaux » garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir du fait des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui du fait d'une atteinte à l'environnement survenant en cours d'exploitation.
2. **Une assurance responsabilité apicole + Incendie tempête** :
  - La garantie Incendie garantit les dommages matériels directs subis par L'incendie, la chute de la foudre et l'action de la fumée sur les animaux.
  - La garantie tempête garantit les dommages matériels subis par les biens assurés suite à des tempêtes, des ouragans, la grêle, la neige y compris les avalanches
3. **Une assurance responsabilité apicole + Incendie tempête + Inondation vol détérioration** :
  - La garantie inondation garantit les dommages matériels directs subis par les inondations et les événements à caractères exceptionnels si l'état de catastrophe naturelle n'a pas été constaté par un arrêté ministériel.
  - La garantie vol et détérioration garantit les dommages matériels subis par la disparition, la destruction et la détérioration de vos biens assurés à la suite d'un vol

ou d'une tentative de vol commis dans votre exploitation et hors de votre exploitation.

Les tarifs de chaque option sont indiqués dans le bon de commande 2024 en page 51

Frédéric Barillier reste votre interlocuteur local en cas de sinistre.

Le sinistre doit être déclaré au SNA par mail ou par courrier postal dans les 5 jours suivants la découverte du sinistre.

Cette déclaration doit contenir :

- Une lettre circonstanciée précisant les pertes exactes.
- La déclaration de détention et d'emplacement des ruches (Cerfa 13995\*04).
- Le dépôt de plainte en cas de vandalisme ou de vol.
- Des justificatifs de consultations vétérinaires en cas de piqûres d'animaux.
- Des justificatifs des frais médicaux et des frais de certificats médicaux en cas de piqûres sur des personnes.

Les récépissés d'assurance sont disponibles sur le site via le lien <https://apiconnect.fr/>

L'adresse email fournie lors de l'adhésion au syndicat est également l'identifiant de connexion de Apiconnect. Ce service SNA vous invite à créer un mot de passe lors de la première connexion.

L'extrait du contrat collectif est accessible via le lien

<https://www.snapiiculture.com/wp-content/uploads/2023/01/assurances-apicoles-2023.pdf>

*Pierre TOMAS BOUIL*

# CAMPAGNE DE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

## Organisation de la lutte collective en Haute Savoie

- Le réseau de surveillance des frelons asiatiques animé par le GDS permet de cartographier la présence du frelon sur le territoire et de coordonner la destruction des nids. Toute personne suspectant la présence d'un frelon ou d'un nid doit faire un signalement sur le site [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr). Les demandes de signalement sont prises en charge par un réseau de référents.
- Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a acheté 5000 pièges pour lutter contre la progression du frelon asiatique. Il a chargé le syndicat d'apiculture de distribuer les pièges et d'organiser les campagnes de piégeage. Les apiculteurs doivent installer les pièges, relever périodiquement les captures et les transmettre sur le site [syndapi74.fr](http://syndapi74.fr).
- Le syndicat organise 2 campagnes de piégeage par an :
  - Une campagne de piégeage de printemps pour éliminer des fondatrices et réduire ainsi le nombre de nids construits.
  - Une campagne de piégeage d'automne pour réduire la pression sur les ruchers et identifier les zones à forte prédation pour rechercher les nids correspondants.

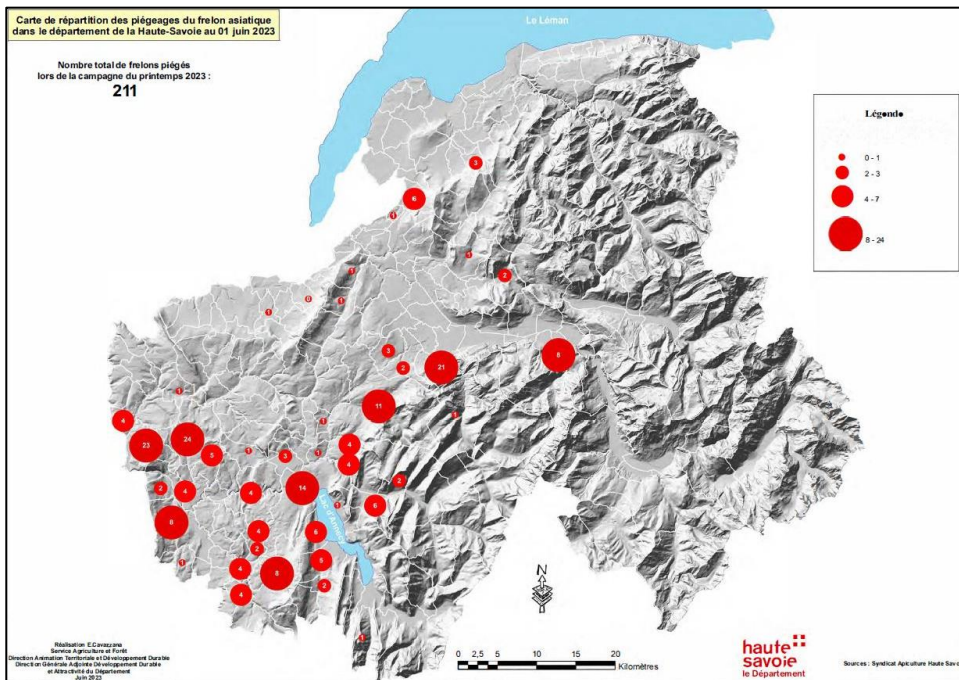
## Organisation des campagnes de piégeage

La progression de la population des frelons asiatiques sur un territoire peut être modélisée. Cela implique de définir un certain nombre de paramètres pour que les lois statistiques s'appliquent ;

- Le territoire : Le choix s'est porté sur le département et non pas sur une communauté de communes. Sur une zone restreinte la contamination par les zones voisines où le piégeage n'est pas pratiqué fausse les résultats
- Les périodes de piégeage : Le printemps correspond à une période où les fondatrices créent leur colonie. L'élimination d'un certain nombre de fondatrices impacte la progression des nids.

L'automne correspond à une période de forte prédation avant que les fondatrices ne se dispersent dans la nature. La destruction des nids localisés pendant cette période diminue la progression des nids pour la prochaine saison.

Les niveaux de capture des fondatrices dans les campagnes de piégeage de printemps permettent de limiter la progression de la population. Jusqu'à preuve du contraire si on piège 100% des fondatrices il n'y aura pas de nid.



## Résultat de la campagne de piégeage de printemps

- 792 pièges ont été installés dans 207 communes sur 279 communes pour toute la Haute-Savoie.
- Nombre de communes concernées par plus de 10 pièges : 57
- Nombre de communes concernées par moins de 4 pièges : 67
- Nombre de fondatrices capturées : 211

## Résultat de la campagne de piégeage d'automne

- Résultats non connus au moment de l'écriture de l'article
- La campagne de piégeage permet de déterminer les zones à forte capture. Elles correspondent à des zones contaminées par la présence d'un ou plusieurs nids. Le syndicat a mis en place un forum pour déclarer ces zones et permettre aux apiculteurs concernés de se coordonner pour rechercher les nids.

## Bilan des campagnes

- Le bilan de la campagne de printemps est une réussite
- A ce jour 40% des apiculteurs adhérents ont réservé et pris au moins un piège. Il reste 1000 pièges à distribuer. L'efficacité de ces campagnes s'appuie sur l'implication de tous les apiculteurs pour densifier le maillage des pièges. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour agir.

# Journée Départementale Apicole à Faverges

**Le samedi 27 janvier 2024 de 9h à 17h  
à la salle polyvalente, place Serand 74210 Faverges**

## **Programme :**

**Matinée réservée aux apiculteurs** des départements savoyards (affiliés au Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie ou au Rucher des Allobroges 73)

9h : Accueil

10h : Intervention de Christian Pons (Président de l'UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française) - Questions réponses sur l'apiculture

11h : Témoignage de Damien Blampey, apiculteur pro à Faverges-Seythenex :  
Lutte contre le varroa par l'encagement des reines

12h : Repas - sur réservation – avant le 15 janvier 2024

## **Après-midi ouvert au Public gratuitement**

14h30 : Lutte contre le frelon asiatique, avec un représentant du Département (M. Cattaneo ou/et M. Saddier) et les référents frelon asiatique du département François Lavorel et Philippe Cléry. Piégeage des fondatrices - Destruction des nids...

15h30 : Les produits de la ruche - Apithérapie par Pierre May, Vétérinaire à Faverges et Louis de Lacroix apiculteur à Faverges-seythenex

17h : Clôture de la journée

## **Réservation repas avant le 15 janvier 2024**

En ligne sur le site du syndicat <https://www.syndapi74.fr/>

Par courrier en renvoyant le bon ci-dessous avec le règlement à l'adresse suivante

Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY

**Menu à 25 €**

**Terrine de lapin sur mesclun**

**Suprême de pintade – miel et morilles**

**Deux légumes (Flan de courge et gratin forestier)**

**Plateau de fromages**

**Duo de dessert (croquant chocolat et framboisier)**

**Café**

**(Vin en supplément)**



## Bon de réservation repas

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Je réserve \_\_\_\_\_ repas au prix de **25 €**.

Je joins à la présente réservation un chèque de \_\_\_\_\_ € représentant le coût des repas et libellé à l'ordre du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

**Nota : les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération.**

✂ ✂ - - - - -

## Bon de réservation repas au recto



# COMMISSION ACHAT

## Circuit de distribution et d'information

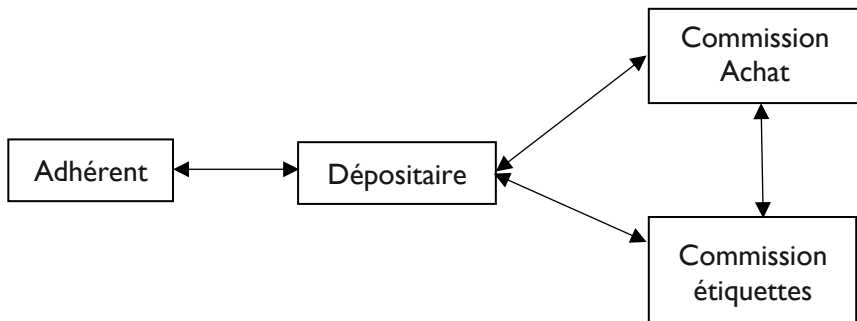
### De quoi avons-nous besoin ?

- D'un circuit de communication.
- De dépositaires.
- D'une logistique.
- D'informations adhérents fiables.

### Communication, une base :

Je ne parlerai que de la communication qui concerne le Groupement Achat

Schéma



# COMMISSION ACHAT

L'adhérent, communique en priorité avec son dépositaire qui possède les informations nécessaires à une réponse rapide. Il a la liste des produits à distribuer et les adhérents concernés qu'il doit contacter.

Le dépositaire réalise l'interface entre les commissions et les adhérents s'il ne peut répondre en direct.

Les commissions ont comme missions :

- La gestion des produits distribués,
- La conception de nouveaux produits,
- Les relations avec les fournisseurs et fabricants,
- De la gestion de la logistique,
- De la veille juridique française et UE,
- Solutionner les incidents et exceptions.

Quelques exemples : étiquettes perdues, produits non conformes, kits jamais récupérés, adhérents sans internet et souvent sans portable ...

Les commissions achat et étiquettes ont un besoin ponctuel important de bénévoles pour :

- La réalisation des sachets de capsules (entre 50000 et 100000 par année),
- La préparation des kits et étiquettes à distribuer à chaque dépositaire.
- La livraison auprès des dépositaires. A ce jour, nous n'avons plus de moyen de livraison aux dépositaires.
- Liste non limitative.

La communication directe avec les commissions et particulièrement avec le Président sont chronophages et inefficaces.

## Dépositaires, une mécanique complexe

Comment est constitué le circuit de distribution ?

A chaque adhérent, en fonction de sa commune, est attribué un dépositaire que l'on retrouve sur le site et les factures.

Je dis bien la commune et non le code postal qui est une classification de la POSTE.

Les particularités de notre département font qu'une commune de Haute-Savoie a un code postal de l'Ain et que du fait du relief des communes ayant le même code postal se retrouvent sur des versants différents d'une montagne.

Le code commune est la sélection la plus fine possible.

Une fois ce travail effectué, à partir de la liste des dépositaires, un groupe de travail a attribué manuellement à chaque dépositaire une liste de communes. Ceci pour arriver à mettre, sur chaque facture le nom du dépositaire et constituer un circuit de distribution le plus efficace possible.

# COMMISSION ACHAT

Tout ce travail est à reprendre du fait de la disparition progressive des dépositaires et des rares nouveaux qui se sont proposés.

Le temps ayant fait son œuvre le nombre de dépositaires a progressivement diminué et a pour conséquence d'éloigner de plus en plus les adhérents de leur point de retrait.

Ce n'est pas faute d'avoir, à chaque Assemblée Générale sollicité des bénévoles. Le maillage du territoire est maintenant très insuffisant.

Des dépositaires pour le haut Chablais, Rumilly, Doussard et Thônes font défaut.

C'est aux adhérents de devenir bénévole pour éviter des trajets de plus en plus longs pour pouvoir récupérer ses pots ou étiquettes.

## **D'une logistique**

La logistique concerne principalement la préparation des envois aux dépositaires. Cette charge représente 5 jours de travail pour 4 ou 5 personnes, répartis sur plusieurs périodes en fonction des livraisons de nos fournisseurs.

La livraison, 2 jours, est un point stratégique et sensible. La personne qui se chargeait de cette mission, accompagnée du président ou de moi-même, n'est plus en mesure de l'assurer. Bien sûr il est possible de la sous-traiter à un professionnel dont le coût se retrouvera dans le prix des produits.

Le stockage, réalisé chez un particulier, devient une nécessité. Sans un nouveau local nous ne pourrions pas étoffer notre offre à des prix attractifs et offrir des possibilités d'achat aux adhérents sur une plus longue période. Je pense en particulier aux pots verre.

Les commandes des kits végétaux et des étiquettes nominatives seront ouvertes le 15 décembre 2023 et closes le 15 mars 2024. Les étiquettes d'inviolabilité seront maintenant offertes à la vente.

Pour les pots verre, la situation est différente. Nous ne pouvons plus obtenir, des fournisseurs, un prix fixe 6 mois avant la livraison. Nous avons opté pour des achats flashes en fonction des opportunités du marché. La vente des kits verre est donc ouverte, sur le site, jusqu'à épuisement des stocks. Lorsqu'un modèle est épuisé, il disparaît de l'offre. Tant qu'un modèle n'est pas épuisé, la quantité disponible (en kits) s'affiche sur la page de commande.

## **D'informations adhérents fiables**

Toute la communication s'effectue à partir des informations que vous avez saisi lors de votre inscription et lors de vos commandes.

Vous êtes les seuls habilités à saisir, modifier les informations vous concernant. Nous n'avons pas, réglementairement, la délégation de saisir ou modifier, vos saisies.

# COMMISSION ACHAT

Quelques anomalies :

- Aucun numéro de téléphone et mail.
- Reprise du compte adhérent d'un parent décédé ou ayant cessé toute activité.
- Inversion du nom et prénom.
- Adresses multiples en fonction de la période.
- Fautes d'orthographe dans nom ou adresse.
- Utilisation du NAPI d'un autre apiculteur.
- Utilisation d'un numéro de portable ou de l'adresse mail d'une autre personne.

Toutes ces petites erreurs individuelles entraînent une absence totale de communication ou des erreurs de ciblage dont les conséquences peuvent être une mauvaise livraison.

Une exception cependant, les adhérents sans ordinateur, sans portable qui rencontrent des difficultés importantes pour acheter et communiquer.

J'en ai dénombré 132. Une procédure spéciale, papier-téléphone, est mise en place. Chaque commande peut nécessiter plusieurs coups de téléphone et la saisie en ligne de ses commandes. Ceci demande du temps et de la disponibilité. Une aide serai la bienvenue.

*Jacques Pavia*  
*Commission Achat*

# COMMISSION ACHAT

## ACTIVITE 2023

### Étiquettes ovales

101 lots de 200 unités commandés et livrés dont :

- 9600 étiquettes pour pots végétaux de 500 grammes.
- 10600 étiquettes pour pots végétaux de 1 kilo grammes.

### Étiquettes Rectangulaires

105 lots de 200 unités commandés et livrés dont :

- 3400 étiquettes pour pots en verre de 250 grammes.
- 13400 étiquettes pour pots en verre de 500 grammes.
- 4200 étiquettes pour pots en verre de 1 kilo grammes.

### Kits végétaux

89 kits commandés et livrés dont :

- 58 kits de 1 kg soit :
  - 9280 pots végétaux.
  - 9280 capsules métalliques de taille TO 82.
  - 11600 étiquettes d'inviolabilité.
- 31 kits de 500 g
  - 6200 pots végétaux.
  - 6200 capsules métalliques de taille TO 100.
  - 6200 étiquettes d'inviolabilité.

### Kits verre

77 kits commandés et livrés dont :

- 19 kits de 1 kg
  - 3658 pots verre de 1 kilo grammes.
  - 3800 capsules métalliques de taille TO 82.
  - 3800 étiquettes d'inviolabilité.
- 48 de 500 g
  - 9216 pots verre de 500 grammes.
  - 9600 capsules métalliques de taille TO 63.
  - 9600 étiquettes d'inviolabilité.
- 10 de 250 g
  - 1920 pots verre de 250 grammes.
  - 2000 capsules métalliques de taille TO 63
  - 2000 étiquettes d'inviolabilité.

### Composition des kits végétaux :

- Kit végétal 500 grammes :
  - 200 pots, 200 capsules TO 82 et 200 étiquettes d'inviolabilité.
- Kit végétal 1 kilo grammes :
  - 160 pots, 160 capsules TO 100 et 200 étiquettes d'inviolabilité.

# COMMISSION ACHAT

## Composition des kits verre :

- Kit verre de 250 grammes :
  - 192 pots, 200 capsules TO 63 et 200 étiquettes d'inviolabilité.
- Kit verre de 500 grammes :
  - 192 pots, 200 capsules TO 63 et 200 étiquettes d'inviolabilité.
- Kit de 1 kilo grammes :
  - 192 pots, 200 capsules TO 82 et 200 étiquettes d'inviolabilité.



## Commandes d'étiquettes nominatives pour pots

### Lire vos étiquettes nominatives.

1. L'étiquette reprend l'identité de l'apiculteur.  
Par défaut, le nom prénom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse mail (si renseignée).  
Toutes ces informations sont celles que vous avez saisies lors de votre inscription.
2. Il est impératif que vous les validiez notamment, numéro de téléphone, adresse courriel...
3. Toutes les zones sont modifiables. Ainsi vous pouvez créer un nom de rucher, mettre plusieurs noms

# COMMISSION ACHAT

## Guide de commande.

### 4. Se connecter sur la page d'accueil avec son identifiant et son mot de passe.

The screenshot shows the homepage of the Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie (Syndapi 74). The header features the organization's logo and name in large yellow letters: "SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE-SAVOIE" and "Et défense Sanitaire apicole de Haute-Savoie". Below the header is a navigation menu with items like "Accueil", "Le Syndicat", "Organisations Apicoles", "Guide", "Les obligations de l'apiculteur", "Petites annonces", and "Contact". The main content area is divided into two columns. The left column is titled "Syndapi 74 : Syndicat d'apiculture de Haute Savoie" and contains a list of activities and services provided to members. The right column has two sections: "Adhérer" with a "J'adhère" button, and "Passer une commande" with a "Je commande" button. The browser's address bar shows "syndapi74.fr".

Choisir « je commande », vous arrivez sur l'écran de commandes des produits

### 5. Choisissez les étiquettes que vous souhaitez acheter. Renouvelez l'opération pour chaque modèle d'étiquette.

The screenshot shows the "Inscriptions Syndapi 74" page, which is the product selection interface. The page has a green header with the title "Inscriptions Syndapi 74" and a logo. Below the header, there are two main sections: "Produits et services" and "Panier". The "Produits et services" section is currently active and displays a list of products under the heading "Etiquettes". The products listed are: "Étiquettes personnalisées pour pots en verre 500 g (200)", "Étiquettes personnalisées pour pots en verre de 250g (200)", "Étiquettes personnalisées pour pots en verre 1 Kg (200)", "Privé : Frais d'expédition", "Privé : Médaille concours des miels", and "Privé : Étiquettes pour pot en verre de 250 g". The "Inscriptions" section is currently empty. The browser's address bar shows "inscriptions.syndapi74.fr".

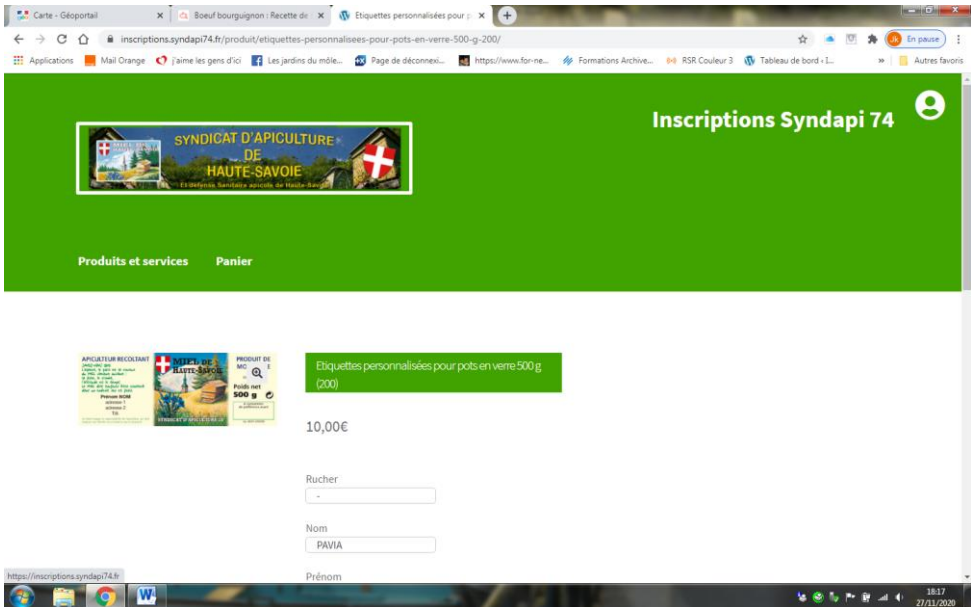


# COMMISSION ACHAT

Vous arrivez sur l'écran de paramétrage de l'étiquette choisie.

## 6. Ecran de saisie de l'identité de l'apiculteur.

- Les rubriques sont préremplies avec les informations que vous avez fournies lors de votre adhésion au Syndicat.
- Toutes les rubriques sont modifiables.

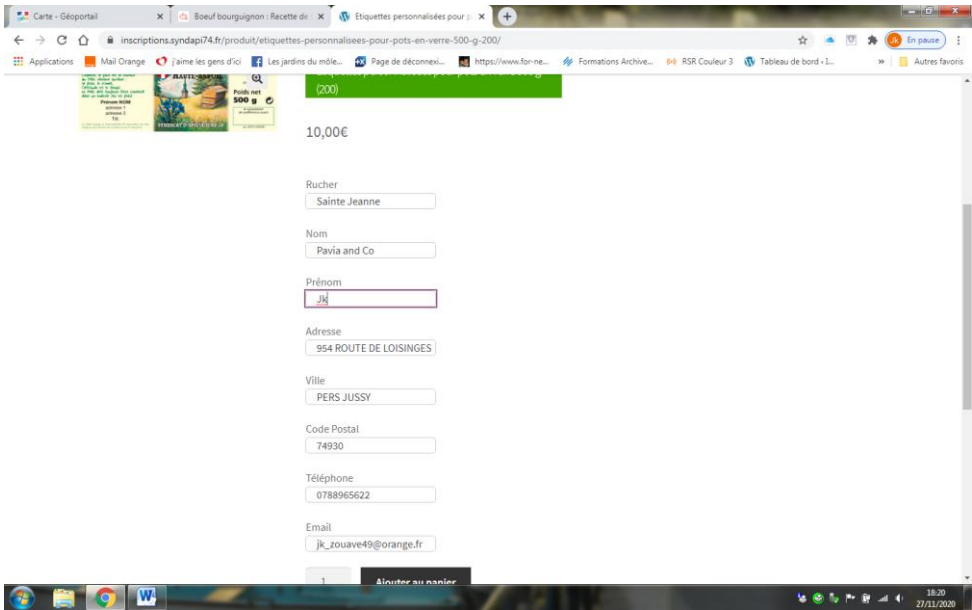


## 7. Saisie de vos rubriques personnalisées.

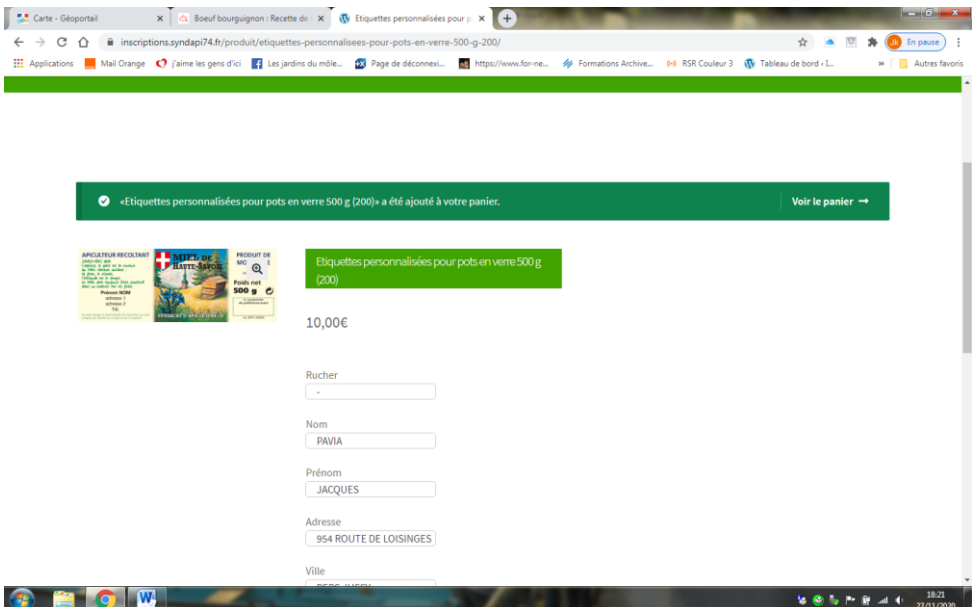
- Rucher, zone optionnelle du nom de votre rucher,
- Toutes les autres rubriques sont préremplies et modifiables,
- Les informations que vous aurez fournies seront reprises dans la partie « identité » de l'étiquette,
- Sans action de votre part, les zones préremplies constitueront votre identité sur l'étiquette.

**Le texte que vous renseignez sera repris in extenso pour alimenter vos coordonnées.**  
**C'est de votre responsabilité de veiller aux informations et à la forme du texte.**

# COMMISSION ACHAT



8. Cliquez sur « Ajouter au panier ».  
Vous arrivez sur l'écran récapitulatif de votre commande : cliquez sur « voir panier » pour arriver sur l'écran récapitulatif.



# COMMISSION ACHAT

## 9. Ecran récapitulatif : Cliquez sur « Passez la commande » pour arriver sur la partie facturation qui reprend vos choix.

The screenshot shows a web browser window with the URL `inscriptions.syndapi74.fr/panier/removed_item=1`. The page displays a shopping cart item: "Etiquettes personnalisées pour pots en verre 500 g (200)" with a price of 10,00€ and a quantity of 1. Below the item name, there is a list of label details: Label rucher: Sainte Jeanne, Label nom: Pavia and Co, Label prénom: Jk, Label adresse: 954 ROUTE DE LOISINGES, Label ville: PERS JUSSY, Label code postal: 74930, Label téléphone: 0788965622, and Label email: jk\_zouave49@orange.fr. A "Mettre à jour le panier" button is visible. Below the cart item, a "Total panier" section shows a "Sous-total" of 10,00€ and a "Total" of 10,00€. A "Passer la commande" button is located at the bottom right of the summary.

## 10. Validation de la commande.

En trois étapes : descendre (scroller) pour atteindre les zones de validation.  
Lire et cocher « politique de confidentialité »

## Attester de l'exactitude de informations saisies

- Dérouler et lire les procédures et règlements de livraison, la validation se fait en fin de texte. Cette partie vous détaille la procédure de récupération des kits et étiquettes auprès de votre représentant verre.

The screenshot shows a web browser window with the URL `inscriptions.syndapi74.fr/commande/`. The page is titled "Commande" and is divided into two main sections: "Détails de facturation" and "Votre commande".

**Détails de facturation:**

- Civilité (facultatif): Mr
- Prénom: JACQUES
- Nom: PAVIA
- Nom de l'entreprise (facultatif):
- Numéro et nom de rue: 954 ROUTE DE LOISINGES
- BÂTIMENT, APPARTEMENT, LOT, ETC. (FACULTATIF):
- Code postal: 74930
- Je n'habite pas en Haute-Savoie (facultatif)
- Ville: PERS JUSSY
- Arrondissement (facultatif):

**Votre commande:**

Produit	Sous-total
Etiquettes personnalisées pour pots en verre 500 g (200) × 1	10,00€
Label rucher: Sainte Jeanne	
Label nom: Pavia and Co	
Label prénom: Jk	
Label adresse: 954 ROUTE DE LOISINGES	
Label ville: PERS JUSSY	
Label code postal: 74930	
Label téléphone: 0788965622	
Label email: jk_zouave49@orange.fr	
Sous-total	10,00€
Expédition	Retrait chez dépositaire

# COMMISSION ACHAT

Carte - Géoportail | Boeuf bourguignon - Recette de | Commande - Inscriptions synd... | +

inscriptions.syndap74.fr/commande/

jk\_zouave49@orange.fr

SIRET (facultatif)  
79107190500016

NAPI :  
74007268

Dépositaire :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de dépositaire (facultatif)

Correspondant pot / étiquettes :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de correspondant (facultatif)

Notes de commande (facultatif)  
Commentaires concernant votre commande, ex. :

Virement bancaire

Vos données personnelles sont utilisées pour le bon déroulement du processus de commande [politique de confidentialité](#).

J'ai lu votre [politique de confidentialité](#).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette commande.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Duis sit amet tincidunt quam. Donec ultrices efficitur elit, sed lobortis risus luctus at. In a molestie nisi. Integer interdum, libero id finibus hendrerit, nibh magna pretium quam, vel posuere lectus sapien mattis nibh. Duis tempus sed augue sit amet elefend. Ut tincidunt non purus id blandit. Suspendisse blandit eros nisi, id pulvinar mi posuere et. Integer venenatis diam sodales sem efficitur, ut semper ligula luctus. Nunc porta

**Commander**

18:25 27/11/2020

Carte - Géoportail | Boeuf bourguignon - Recette de | Commande - Inscriptions synd... | +

inscriptions.syndap74.fr/commande/

jk\_zouave49@orange.fr

SIRET (facultatif)  
79107190500016

NAPI :  
74007268

Dépositaire :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de dépositaire (facultatif)

Correspondant pot / étiquettes :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de correspondant (facultatif)

Notes de commande (facultatif)  
Commentaires concernant votre commande, ex. :

Virement bancaire

Vos données personnelles sont utilisées pour le bon déroulement du processus de commande [politique de confidentialité](#).

J'ai lu votre [politique de confidentialité](#).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette commande.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Duis sit amet tincidunt quam. Donec ultrices efficitur elit, sed lobortis risus luctus at. In a molestie nisi. Integer interdum, libero id finibus hendrerit, nibh magna pretium quam, vel posuere lectus sapien mattis nibh. Duis tempus sed augue sit amet elefend. Ut tincidunt non purus id blandit. Suspendisse blandit eros nisi, id pulvinar mi posuere et. Integer venenatis diam sodales sem efficitur, ut semper ligula luctus. Nunc porta

J'accepte le règlement et les procédures de livraison.

**Commander**

18:26 27/11/2020

# COMMISSION ACHAT

**11. Cliquez sur « commander » pour valider votre commande.  
La facture, disponible sur le site reprend le détail de vos choix.**

inscriptions.syndapi74.fr/commande/

jk\_zouave49@orange.fr

SIRET (facultatif)  
79107190500016

NAPI :  
74007268

Dépositaire :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de dépositaire (facultatif)

Correspondant pot / étiquettes :  
Favre André - 8 Impasse du Coteau, 74100 ANNEMASSE

Changer de correspondant (facultatif)

Notes de commande (facultatif)  
Commentaires concernant votre commande, ex. :

Virement bancaire

Vos données personnelles sont utilisées pour le bon déroulement du processus de commande [politique de confidentialité](#).

j'ai lu votre [politique de confidentialité](#).

j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette commande.

malesuada fames ac turpis egestas. Curabitur at fringilla turpis. Suspendisse eros mauris, maximus nec mattis a, placerat sed quam. Nulla malesuada eleifend vehicula. Aenean vitae dui non ipsum porttitor semper eget ut odio. Fusce pulvinar placerat libero a lacinia. Fusce sed felis egestas, cursus felis sit amet, convallis titor. Etiam ornare massa ut ante bibendum, eleifend posuere velit molestie. Nulla aliquet odio pellentesque lorem eleifend aliquet.

j'accepte le règlement et les procédures de livraison.

**Commander**

18:27  
27/11/2020

*Jacques Pavia  
Groupement d'achat*

# COMMISSION ACHAT

## ETIQUETTES POUR QUI !

Les étiquettes du syndicat représentent un gage de qualité et d'origine du miel produit par les adhérents.

C'est un des vecteurs de la justification d'un prix juste pour l'apiculteur.

Chaque adhérent, par soucis d'équité, devrait pouvoir les utiliser avec ou sans l'achat des pots vendus par le syndicat.

Les spécificités des pots utilisés par nos adhérents nous ont amené à modifier par quatre fois le format des étiquettes sans pour cela répondre totalement à toutes les demandes.

Les étiquettes ont été conçues en fonction des pots vendus par le syndicat et ne pourront jamais correspondre à toutes les demandes particulières. Il faut savoir, que nos commandes de pots verre se font par palette (soit environ 3200 pots).

Je suis conscient de cette difficulté, mais le protocole de production ne peut pas être modifié pour des besoins ponctuels, variables et individuels. A ce jour, j'ai identifié cinq demandes spécifiques pour lesquelles une modification des formats ne répond pas à nos standards.

Sommes-nous bloqués ?

NON

Il existe une possibilité : **les formats individuels sur mesure.**

Un développement informatique sera nécessaire pour créer un outil, « choix du format » sans aucune modification du contenu des étiquettes hormis les coordonnées de l'apiculteur.

Bien entendu, le prix dépendra de la quantité et du travail nécessaire. Le prix, la négociation de la fabrication restent de la compétence du Syndicat.

Je vous rappelle que je suis bénévole et que si un volontaire souhaite participer ou mieux gérer la conception, l'élaboration, les conditions d'utilisation, les tests et la validation du formulaire à créer je suis preneur. **Il est indispensable qu'un adhérent bénévole puisse assurer cette tâche.**

Ceci n'est que la création de l'outil. Reste à définir les règles d'utilisation pour les adhérents et le suivi.

*Jacques Pavia  
Groupement d'achat*

# COMMISSION ACHAT

## CARACTÉRISTIQUES ETIQUETTES

Actuellement, nous avons 5 modèles d'étiquettes deux pour les étiquettes ovales, deux pour les étiquettes rectangulaires et l'étiquette d'inviolabilité.

### Ovales créés pour les pots végétaux de 500 grammes et 1 kilo.

Dimension : 144 mm par 75 mm



### Rectangulaires créés pour les pots en verre de 500 grammes et 1 kilo.

Dimension : 150 mm par 70 mm



# COMMISSION ACHAT

Rectangulaires créées pots les pots en verre de 250 grammes.

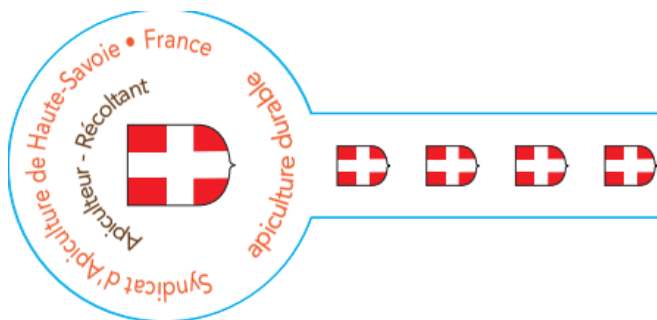


**D'inviolabilité, créées pour répondre à une contrainte réglementaire.**

Dimension : 45 mm par 121 mm (Nouvelle version)

Le modèle en photo correspond à la version précédente, la nouvelle sera disponible fin 2024.

La version future comportera 6 croix de Savoie au lieu de 4 pour les versions précédentes.



## ETIQUETTES MENTIONS

**Mentions Obligatoires :**

1. Miel (dénomination de vente) : Les termes réglementaires autorisés sont définis sur le site de la DGCCRF.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-du-miel>

Exemples d'expressions non autorisées : miel naturel, pur miel, miel de pays, miel à la truffe, miel de Haute Savoie en l'absence de la mention « origine France ».

2. Origine France : le pays d'origine doit figurer sur l'étiquette.

3. Poids : le poids indiqué doit correspondre aux spécificités du pot.

4. Consigne de tri : la nouvelle consigne de tri CITEO est obligatoire depuis mars 2023. Pour être valable la consigne de tri doit correspondre à la nature du pot et l'apiculteur doit s'acquitter d'une redevance accompagnée de la facture correspondante.



# COMMISSION ACHAT

## 5. Nom ou raison sociale et adresse de l'apiculteur :

Cette obligation est définie dans le RÈGLEMENT (UE) No 1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 octobre 2011 articles 8 & 9.

« le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitant du secteur alimentaire visé à l'article 8, paragraphe 1 ». L'article 8, paragraphe 1 définit comme responsable des informations sur le produit (le miel) l'adhérent dont le nom et l'adresse figure sur l'étiquette.

Pour toute commande d'étiquettes faite sur le site du syndicat, ces informations seront affichées et incluses par défaut sur l'étiquette.

## 6. DDM (date de durabilité minimale) :

« à consommer de préférence avant... » suivi de l'année pour un produit dont la durabilité est supérieure à 18 mois. La DDM du miel est souvent considérée pour 2 ans. Même si le miel se conserve pendant de nombreuses années.

Si la DDM est déjà mentionnée, le numéro de lot n'est pas nécessaire.

## Facultatifs

Produit de montagne :

En 2013, une nouvelle mention de qualité facultative « Produit de montagne » a été introduite au niveau européen par le règlement (UE) n° 1151/2012. C'est la seule mention autorisée pour justifier une production en zone de montagne.

Carte interactive des communes soumises à la loi montagne

<https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-interactive-des-communes-soumises-a-la-loi-montagne-l-1985-au-cog-2022-carto2/>.

<https://agriculture.gouv.fr/plan-de-developpement-durable-de-lapiculture>

1. Les indications « plaine », « montagne » et « haute montagne » peuvent être utilisées si la mention « produit de montagne » figure sur l'étiquette. Ces indications n'ont aucune valeur réglementaire. Les caractéristiques des mentions (plaine, montagne et haute montagne) diffèrent pour chaque département.

2. Apiculteur récoltant :

Cette mention indique que ce miel a été produit et mis en pot par l'apiculteur dont le nom figure sur l'étiquette.

3. Afin d'apporter des informations complémentaires aux consommateurs, il est possible d'ajouter certaines mentions.

Les plus courantes sont l'origine florale/végétale et l'origine régionale/territoriale

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=06e3a086-783a-4eeb-b760-04ea63ec2f1b>

## Mention « Apiculture durable »

Notion décrite dans un document du Ministère de l'Agriculture du 10 juin 2013 intitulé « *Plan de développement durable de l'apiculture* ». Ce document définit, pour la France, les objectifs, les enjeux et le plan de mise en œuvre.

Vous pouvez consulter le détail de ce document qui définit le cadre dans lequel les adhérents sont amenés à conduire leurs ruchers.

Groupement d'achat  
Pavia Jacques

# LIRE LES ETIQUETTES DU SYNDICAT

Cette mention  
garantie que le miel  
contenu dans le  
pot a été produit,  
récolté et mis en  
pot par l'apiculteur  
dont l'identité se  
trouve ci-dessous

Croix de Savoie propriété  
du Conseil Départemental  
de Haute Savoie

Mention Miel  
obligatoire.

Mention européenne  
attribuée par zone.



Pays d'origine,  
mention  
obligatoire

Poids net du  
miel  
obligatoire

Consigne tri  
CITEO  
Mention  
obligatoire

Identité de l'apiculteur  
mention obligatoire

Image propriété du Syndicat  
d'Apiculture de Haute  
Savoie

Date de consommation  
conseillée, DDM mention  
obligatoire

**Les étiquettes nominatives sont obligatoires**

Groupement d'achat  
Pavia Jacques



## Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

### ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. : 06 83 41 50 10 Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Année mitigée pour l'apiculture les récoltes ont souffert d'un début de printemps froid suivi d'une forte sécheresse. Certains apiculteurs ont récolté seulement 30% par rapport à l'année précédente qui il est vrai était exceptionnelle.

Les cours se sont déroulés comme d'habitude dans une bonne ambiance. Le nombre de participants ne faiblit pas, il faudra à l'avenir trouver des animateurs supplémentaires pour avoir un vivier suffisant.

Traitement sanitaire de l'ensemble des colonies et cours sur le nourrissage et la mise hivernage.

Un Appel à volontaires sera fait lors de notre prochaine AG



#### Vie des ruchers :

**Poisy** : une nouvelle équipe composée de 10 membres se donnent rdv les samedis pour la gestion. Le toit du chalet est à refaire. Le devis pour l'achat du matériel est signé, les travaux se feront en octobre.

**Les îles** : fonctionnement en mode dégradé car la convention n'est toujours pas finalisée ...  
Un nouvel emplacement est prévu à quelques centaines de mètres de l'actuel, quelques travaux de clôtures sont à prévoir.

**Le Mont** : Lionel a rejoint l'équipe, du rucher dédié à l'élevage des reines.  
Nous avons fait l'inauguration avec Monsieur le Maire et sa municipalité, le temps était pluvieux mais nos apiculteurs ont trouvé des bâches pour nous protéger.



Nous envisageons de construire un rucher couvert pour protéger les ruches élèveuses lors des opérations de prélèvement et greffage. JPBG et Nicolas doivent rencontrer la responsable de l'urbanisme.

**Elevage des reines** : Claude a préparé un planning détaillé pour 5 cycles d'élevage répartis sur les 2 stations de fécondation Montremont et Belleveaux. Les 2 équipes en charge des stations ont produits plus de 110 reines mises à disposition des adhérents et renouvellement de nos colonies.

**Les Achats** groupés de sirop et candi ont toujours autant de succès, la formule de distribution chez Interlogistic à Argonay convient à l'ensemble de nos adhérents.

#### **Vie des stands et Manifestations :**

- Fête de la pomme et du Miel à Novel
- Fête de Seyssel
- Journée à la Balme de Sillingy
- Fête de l'abeille à Saint Eustache
- Forum des associations à Poisy
- Fête du Vieux Seynod
- Journée du développement durable à Rumilly.
- Fête de la pomme et du boudin à Chavanod.

J'en ai peut-être oublié ...

Notre association est active pour la sauvegarde de l'abeille noire.



*Julien, Laurent, Vincent et Nicolas à Rumilly*

**Extraction et mise en pots du Miel** de nos Ruchers réalisé à la Miellerie des Bauges en présence d'adhérents inscrits aux cours.



*Adhérents à l'extraction*



*Adhérents à la mise en pots*

### **Frelon Asiatique :**

L'ASA est très active pour la distribution des pièges financés par le département 3 voyages de plus de 120 pièges réalisés avec la remorque de Jean-Pierre et le fourgon de Mathieu sont stockés et distribués depuis notre chalet à Poisy.

De plus nous avons signé des conventions avec les communes autour de Poisy, formé les personnes et mis à disposition des pièges gérés par les agents municipaux.



*Remorque de Jean-Pierre avec les cartons de pièges et JPD au fond*

## **Le Frelon Asiatique c'est l'affaire de tous**

Notre prochaine **Assemblée Générale** est prévue le dimanche 3 décembre 2023 dans l'amphithéâtre de l'ISETA.

Nicolas Mari ASA – Rucher Ecole de Poisy  
Contact@rucherecoledepoisy.fr  
www.rucherecoledepoisy.fr

---

## **RUCHER ECOLE PASSY**

Succès pour les cours d'apiculture de l'initiation aux confirmés, avec un calendrier de formation et de suivi régulier des colonies respecté.

Nous privilégions les séances pratiques (20) où l'on explique les interventions à effectuer au fil du développement des colonies et des situations rencontrées. A chaque séance tout élève intervient sur une ruche avec différents cas de figure sous le contrôle d'un apiculteur expérimenté.

L'élevage des reines s'est déroulé sur six cycles à partir de souches endémiques du CETA. Les cellules royales et les reines ont été distribuées aux adhérents.

*Gilles Durand*

Rejoignez-nous sur Facebook! [Rucher école Passy](#)

# L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO [president@abeille-noire-clusienne.fr](mailto:president@abeille-noire-clusienne.fr)

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Le 24 février l'assemblée générale, qui a rassemblée 88 adhérents a lancé la saison 2023. Le 10 mars les nouveaux adhérents débutants ont participé une séance de formation « théorique » qui traite de l'anatomie des abeilles et de l'organisation de la colonie, la réglementation le matériel ...

Les premières séances pratiques se sont déroulées les 17 et 18 mars. Dans un premier temps les débutants pu avoir des explications sur les enseignements que l'on peut tirer des observations au trou de vol. Par la suite on a effectué la visite de printemps et ainsi observer les colonies dans les ruches. Pour la plupart d'entre eux c'était une première et face à la population des colonies ils manifestaient des signes d'étonnement et pour certains un peu d'appréhension.



*Transfert d'un essaim dans une ruche*

Les débutants étaient impatients de poursuivre les séances pratiques aux ruchers école de Theyz et de Châtillon les vendredi et samedi après-midi. Malheureusement la mauvaise météo fin mars et début avril nous a contraint à annuler plusieurs séances.

Par la suite une quinzaine de séances animées pour Chatillon par Michel LAFFONT, Lionel MICHETTI, Michel BETHENCOURT... , ont pu s'enchaîner jusqu'à la récolte et l'extraction.

La séance d'extraction qui s'est déroulée le 22 juillet a réuni une vingtaine de personnes. Tout d'abord, la journée a démarré avec le prélèvement des hausses sur le rucher de Theyz et de Chatillon. Ensuite, direction le presbytère de Marnaz où nous avons notre matériel d'extraction. Chacun a pu apprendre, découvrir et comprendre le mode de fonctionnement de récolte du miel.

La première étape de l'extraction consiste à retirer la couche de cire qui recouvre les cellules de miel dans les cadres. Le geste doit être précis afin de ne pas abimer les cadres et les rayons. Le geste est devenu plus sûr à force de pratique pour nos adhérents amateurs, la gourmandise, elle, était au rendez-vous. Tout le monde se délectait du précieux miel qui coulait



des cadres. Les cadres désoperculés sont ensuite placés dans un extracteur de miel.



C'est quelques 50kg de miel que nous avons produit cette année avec les ruchers de Theyz et de Chatillon.

Le matériel est resté en place jusqu'à fin août. Les adhérents qui avaient une récolte ont eu accès au local. Ils ont pu utiliser le matériel en autonomie ou avec un apiculteur expérimenté.

Dominique BARBIER est intervenu chaque mardi de juillet et août au Ligon dans Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval/Passy pour présenter l'apiculture et expliquer la vie et le rôle des abeilles.

En relation avec la médiathèque de Cluses à l'atelier l'association a animé une journée avec présentation de nos visuels, du matériel de l'apiculteur, d'un film le berger des abeilles et notre star la ruche vitre avec reine abeilles et bourdons. Le tout animé par un roulement de bénévoles de l'association."



### **Témoignage d'Elise, une apicultrice amateur sur la saison apicole :**

J'ai intégré l'association par le biais de mon entreprise, INODEC, qui avait pour projet d'installer des ruches sur son terrain. En accord avec notre forte démarche environnementale et notre volonté constante de réduire notre impact sur notre territoire, notre directeur, David DUVILLARET, qui est également membre de l'association "l'abeille noire clusienne," souhaitait mettre en place des ruches. Cette initiative avait pour objectif de contribuer à la sauvegarde des pollinisateurs, à la préservation de la biodiversité, et à la création de liens entre les salariés autour d'un projet commun fort.

J'avais toujours eu une curiosité latente à propos des abeilles et un attrait pour l'apiculture, bien que je ne sache pas vraiment en quoi cela consistait. Ainsi, David et moi avons décidé de suivre la formation proposée par le rucher école et nous avons été accompagné par Lionel MICHETTI pour la conduite de nos ruches dans notre entreprise. Notre initiation a débuté par une partie théorique passionnante, où nous avons découvert le rôle et le fonctionnement complexes des abeilles. J'avoue que je ne m'attendais pas à ce que ces insectes soient si fascinants. Découvrir toute cette complexité entourant la vie des abeilles m'a permis de prendre conscience de l'importance de l'apiculture et de ces précieux insectes.

Chaque samedi après-midi, lorsque la météo le permettait, nous nous retrouvions au rucher école à Thyez. Notre formateur, Pascal FALETTO, en véritable amoureux des abeilles, nous a transmis une multitude de connaissances. Je me souviendrai toujours de nos premiers instants lorsque nous avons ouvert les ruches pour la première fois. Les abeilles volaient autour de nous, et malgré notre tenue de protection, une certaine appréhension était présente. Cependant, cette appréhension a rapidement laissé place à la curiosité et à l'envie de mieux connaître les abeilles. Les moments passés au rucher sont des instants privilégiés. Notre mission consistait à surveiller les abeilles et à entretenir régulièrement les ruches. Cela incluait la vérification de la santé de la colonie, la gestion des maladies et des parasites, la récolte du miel, et le nourrissage des abeilles si nécessaire. L'association, ainsi que nos formateurs, nous ont permis de bénéficier de l'expérience d'apiculteurs expérimentés, nous aidant à éviter les erreurs courantes.



Tout au long de la saison apicole, nous avons eu l'opportunité d'apprendre et de découvrir l'activité d'apiculteur. Manipuler une ruche pour la première fois, sentir l'odeur caractéristique de la cire d'abeille, et observer les abeilles au travail ont été des expériences inoubliables.

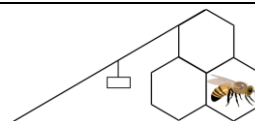
Intégrer le rucher école a été une expérience à la fois gratifiante et passionnante. Dès les premières sessions, nous avons été accueillis par des formateurs passionnés qui partageaient leur savoir avec enthousiasme. Leur passion pour les abeilles était palpable, ils nous ont enseigné les bases de l'apiculture, de la biologie des abeilles à la construction des ruches, en passant par les techniques de récolte du miel.

Mon aventure dans le monde de l'apiculture ne fait que commencer, et je remercie les formateurs du rucher école de l'association. J'ai hâte de continuer à apprendre et de prendre soin des abeilles. C'est un univers dans lequel je me sens véritablement épanouie et connectée à la nature. »

## ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : <https://www.abeille-du-saleve.org/>

Contacts : Monsieur Alexis ASSENS, Président ([president@abeille-du-saleve.org](mailto:president@abeille-du-saleve.org))  
Monsieur Alain LACRAZ, Secrétaire ([secretaire@abeille-du-saleve.org](mailto:secretaire@abeille-du-saleve.org))



Cette année 2023 a été rythmée par de multiples événements afin de promouvoir notre association et pour sensibiliser à l'abeille et l'environnement. Notre rucher école a en effet été présent sur plusieurs foires (foire aux bestiaux de Fillinges, foire d'automne de Reignier et foire de la Saint Denis à La Roche-sur-Foron). Ces moments d'échanges et de prise de conscience sont toujours agréables. Nous remercions les participants et le public pour leur soutien et participation lors de ces rencontres.



*Vespa velutina* poursuit sa progression dans notre département ; notre rucher situé dans le parc de Valeury à Annemasse a d'ailleurs vu plusieurs de ses ruches être décimées à l'automne 2022 par ce prédateur. Pour 2023, en plus du piégeage grâce aux pièges fournis par le Syndicat (que nous remercions !), des boucliers ont été installés à l'entrée de nos ruches pour tenter de réduire la pression. L'expérience est en cours et nous verrons si nos colonies survivent à l'hivernage. La lutte par piégeage est nécessaire pour endiguer la prolifération de ce nouveau fléau, continuons ce travail collectif.

L'année 2023 n'est pas encore terminée que nous préparons déjà 2024. Notre Assemblée Générale se tiendra le jeudi 18 janvier à 20 heures 30 ; les adhérents seront informés ultérieurement du lieu par courrier. Nous vous remercions d'avance de votre participation pour enrichir la réunion. En début d'année, nous prévoyons aussi un atelier « fonte de cire » pour permettre à chacun de faire fondre leurs vieilles cires et préparer ainsi la saison à venir. Nos cours théoriques débiteront ensuite, il reste d'ailleurs encore des

places pour rejoindre notre formation, n'hésitez pas à prendre contact si vous êtes intéressés. La formation se poursuivra avec nos cours pratiques qui débiteront le jour de notre traditionnelle foire Apitroc, prévue le samedi 23 mars 2024. Nous vous attendons nombreux pour débiter ensemble la nouvelle saison apicole !

L'Abeille du Salève ne fait pas exception au problème qui touche le monde associatif. En effet, malgré de nombreuses adhésions...seulement une poignée de membres s'investit suffisamment pour permettre le bon fonctionnement de l'association. N'hésitez donc pas à vous manifester si vous avez quelques disponibilités, et surtout l'envie, afin de permettre à l'association de continuer de proposer ses nombreux services et de pouvoir transmettre et enrichir les apiculteurs et apicultrices de demain !  
En vous souhaitant un bon hivernage !

Alexis Assens

## RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Les apiculteurs répètent leurs gammes au rythme des abeilles, au rythme cyclique des saisons. Parler de leur travail, c'est risquer la redite. D'où l'envie de moins écrire. Cette année, le Rucher École du Chablais musarde. Il se raconte en image.

L'assemblée générale du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie. C'était un défi pour notre Rucher. Certains d'entre nous ont passé beaucoup de temps pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Nous sommes fiers d'avoir pris part à la réussite de cette journée : échanges très riches entre apiculteurs, intervenants à la hauteur, stands adaptés aux attentes.

Le frelon asiatique. Eh oui, nous non plus nous ne l'aimons pas. Le frelon asiatique s'est sans doute définitivement installé dans le Chablais : comme en témoignent le nombre de reines piégées au printemps et les nombreux nids détruits. C'est pour beaucoup d'entre nous un choc. Nous allons devoir apprendre à vivre avec.



Notre cabane a suscité de la jalousie de la part des abeilles. Elles sont désormais satisfaites. Elles ont leur propre cabane : regardez bien sur la gauche.



*De plus près*



*L'entrée dans la ruche et les première pontes*

Elles demandent maintenant d'avoir des panneaux solaires et un récupérateur d'eau comme dans la grande.



*Premières récoltes*



*et premières dégustations*

Vous pouvez le remarquer. Il n'y a pas que du miel.

*Le président  
Serge SANTI*

# Le Rucher Communal de Marignier

Le Rucher Communal de Marignier a été créé début 2021, à l'initiative d'apiculteurs de loisir, dans le cadre d'une concertation citoyenne organisée par la municipalité. Il est géré par l'association « L'Abeille du Môle » via des apiculteurs de Marignier, diplômés du rucher école du Salève de Reignier.



Cette association est en convention tri-partie avec la mairie de Marignier et l'entreprise Bosch de Marignier.

En effet, le rucher communal est situé sur un terrain vierge derrière l'usine, dans un cadre idéal et en toute sécurité pour l'apiculture, avec un accès indépendant pour les écoles de la commune, notamment par les modes doux en moins de 15 minutes...

La vocation de notre association est de promouvoir la biodiversité auprès de la population avec une priorité auprès de la jeunesse.



Nous utilisons l'attractivité de l'abeille pour réaliser notre communication dans les écoles, organisons des visites du rucher pour passer les bons messages et soutenons la mairie et des particuliers dans la plantation de plantes mellifères...

Nous accompagnons aussi des apiculteurs de loisir locaux pour les aider à gérer correctement leurs une ou deux ruches...

Nous participons à la lutte contre le frelon asiatique...

Aussi, nous avons seulement 5 à 6 ruches et un peu de miel pour étayer notre discours et marquer notre message auprès des enfants.

Le rucher et les ruches sont agencés et organisés pour faciliter la visite de classes primaires

(dans un premier temps) sur le site.

Avec l'aide de la mairie, nous avons installé un petit chalet pour stocker notre matériel (le site est sous vidéo surveillance).

Quatre apiculteurs expérimentés et une équipe de l'usine Bosch ont construit et entretiennent le rucher, avec une zone technique, la plateforme des ruches et des espaces pour accueillir les groupes d'enfants.

En deux ans, nous avons perfectionné nos interventions pédagogiques adaptées à notre public, nous intervenons 3 à 4 fois par an dans les écoles primaires ainsi qu'au forum des associations de Marignier organisé à l'automne.



Des tests en groupes très restreints nous ont permis d'aborder avec sérénité de futures visites de classes complètes sur le rucher.

Pour une organisation optimum, le Lions Clubs nous accompagne en finançant des combinaisons complètes pour enfants et une grosse ruche pédagogique que nous avons personnalisée à notre standard...

Nous sommes adhérents à L'Abeille du Salève pour son expertise notamment, au syndicat 74 et au GDSA 74 et sommes assurés et déclarés (Napi :A5132796). Nous précisons bien que nous ne sommes pas "rucher école" et que nous ne souhaitons pas former à l'apiculture. Nous faisons la promotion du rucher école de l'Abeille du Salève qui nous a instruit et qui a la compétence et l'équipe nécessaire pour former correctement à l'apiculture...

Nous soutenons aussi la plantation d'arbres et arbustes mellifères sur notre commune, auprès du service des espaces verts de la mairie en partageant une liste de plantes conseillées, en participant au conseil municipal des jeunes qui a un projet de plantation et en faisant de la promotion auprès de particuliers.

D'autres projets restent encore à l'étude pour les années à venir...

*Contact : Patrick au 06 40 49 42 72*



**Miellerie  
collective  
des Bauges**  
Saint-Eustache

## **2023 Une saison très compliquée.**

Des essaimages en quantité importante, phénomène dû très certainement à notre météo capricieuse ; gel des fleurs, succession de pluies et températures basses, disette même au moment du calendrier de la floraison. Miel de printemps rare et difficile à récupérer dans certaines régions et très tardivement.

Le nombre de hausses extraites cette année est de 533 hausses avec une moyenne de 12kg, cela fait environ 6 400 kg de miel, répartie entre 33 apiculteurs (sur 64 adhérents), la Miellerie Collective n'a pas atteint son niveau élevé (près du double) de 2020.

Notre partenariat avec Sherpa a aidé 6 apiculteurs à commercialiser leur miel ; à cette fin, nous avons permis à plusieurs apiculteurs de créer leurs nouvelles étiquettes compatibles avec la charte développée pour les partenaires.

Le point très positif et mobilisateur a été l'organisation de la FETE de l'ABEILLE le 20.05.2023 en partenariat avec la mairie de St Eustache, le TROC PLANTES et l'APITROC.



Vous avez répondu nombreux au repas (plus d'une centaine de couverts) prévu à midi autour de jambons au miel grillés au feu de bois. Dégustations et vente de miel.

Des conférences ont été suivies par vous tous ; Patrick HOENIG (abeille & miel) Nicolas MARI (abeille noire) et François LAVOREL (frelon asiatique). Le village de Saint-Eustache est également impacté maintenant par ce fléau puisqu'un nid y a été détruit début octobre et plusieurs signalements postérieurs de présence du frelon sur la commune et aux environs.

A cette occasion de la Journée Portes Ouvertes à la Miellerie et au rucher ; de nombreuses personnes ont pu visiter la miellerie et découvrir l'intérieur d'une ruche.

La Miellerie Collective a participé : au village du développement durable à Rumilly, à la fête du Laudon. Elle participera également au marché de Noël.

Par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional des Bauges et de Céline « Activ'immersion », nous avons aussi pris en charge des visiteurs enfants (très demandeurs) et adultes.

Nous déplorons toutefois l'inscription tardive des adhérents qui ne s'inscrivent que lorsqu'ils ont du miel à extraire ; en revanche qu'il y ait ou non des extractions, nos charges fixes ne changent pas...

Soyez donc plus confiants et optimistes, soutenez l'association avec vos cotisations dès le début de l'année civile ! Adhérez avant l'AG et participez à cette manifestation importante dès le printemps.

Grâce au dynamisme et au fonctionnement mis en place par l'Association des Apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges, vous pouvez extraire votre miel dans des conditions optimales à l'aide d'un matériel adapté et performant, dans un local spacieux aux normes alimentaires (agrée pour nos adhérents Bio).

Que vous soyez petit producteur, pluriactif ou professionnel, **ce projet est pour vous !**

Une chaîne d'extraction, deux extracteurs de 20 cadres, une centrifugeuse à opercules, un réfractomètre, des maturateurs, une pompe doseuse, une étiqueteuse semi-automatique et bien d'autres matériels professionnels sont mis à votre disposition dans nos locaux pour vous éviter d'acquérir un matériel coûteux qui sert si peu de temps dans l'année !

Profitez des facilités pour vos extractions, (même pour une seule hausse), bénéficiez de l'expérience et des échanges entre apiculteurs, lors des journées de mise en place des outils et du nettoyage au printemps et à l'automne ; ces moments de convivialité sont utiles et très appréciés.



à RUMILLY : Village du développement durable ;  
Stand et exposition avec notamment les roll'up  
élaborés par les étudiants de l'ISETA et leur  
professeur Pierre MARIGO.

Merci pour cette collaboration !

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du CA, toute bonne volonté est acceptée, l'équipe vieillit et s'épuise...

# Date de l'AG, venez nombreux ! vendredi 8 mars 2024 (à St-Eustache)

Pour nous contacter, prendre une adhésion en ligne, trouver les renseignements :  
[www.mielleriecollectivedesbauges.com](http://www.mielleriecollectivedesbauges.com),

**Facebook** : « MiellerieCollectivedesBauges », venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer. E mail: [mielleriecollective.bauges@gmail.com](mailto:mielleriecollective.bauges@gmail.com)

A bientôt pour la saison 2024 !



Fête de l'Abeille à SAINT-EUSTACHE

Crédit photos -Vincent MONOD

## Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2024.**  
**Essaims** sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.  
S'adresser à M. Pierre PLANTAZ  
204, avenue de Léchères 74460 Marnaz  
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends jeunes reines d'abeille noire (méthode vraie reine)**
- en ponte et marquées.  
Expédiées ou enlevées.  
Livrées en cage d'introduction.  
**Gelée Royale fraîche**, production sur commande.  
S'adresser à M. J-P DELAUNAY  
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends 2 ruchettes d'observation**, corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse.  
S'adresser à Bruno CARTEL  
Tél. : 04 50 78 00 35/repas  
mail : [brunocartel@orange.fr](mailto:brunocartel@orange.fr)
- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.  
Disponibles à partir de mi-avril.  
**Vends reines marquées et fécondées** à parti de mi-mai  
S'adresser à M. Didier MOUCHET  
18, Chemin de Matti  
74100 Vétraz-Monthoux.  
Tél. : 04 50 87 24 61  
Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)  
E-mail : [didier-mouchet@orange.fr](mailto:didier-mouchet@orange.fr)

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.  
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)



# PAGES TECHNIQUES

## Lutte contre le frelon asiatique – La ruche sanctuaire

La lutte contre le frelon asiatique doit se concevoir en cercles concentriques :

- 1) Le premier cercle – La ruche – Celle-ci doit être un sanctuaire pour les abeilles – Les frelons ne doivent en aucun cas entrer dans la ruche pour prélever des abeilles.
- 2) Le deuxième cercle – La zone de prédation – Interdire ou perturber les attaques des frelons en disposant d'entrées adaptées ou des obstacles qui vont gêner les attaques.
- 3) Le troisième cercle – Piégeage - Près ou loin du rucher, de tous les frelons asiatiques quelle que soit la saison – Mais en utilisant que des modèles adaptés qui ne piègent que les frelons asiatiques.
- 4) Le dernier cercle – Nids des frelons – Repérage et destruction le plus tôt possible dans la saison pour restreindre la prédation et surtout limiter la dissémination de la prochaine génération de reines de frelon asiatique.

### La ruche doit être un sanctuaire pour l'abeille

En automne lorsqu'il y a une forte prédation de frelon asiatique sur un rucher, il est impératif que les frelons ne puissent pas entrer dans la ruche pour prélever des abeilles. Le phénomène est visible sur les ruches avec une entrée inadaptée ou sur les colonies faibles. Les entrées standards que nous utilisons ont une hauteur qui laisse entrer sans problème le frelon car l'espace du passage est supérieur à 5mm.

Il existe dans le commerce des entrées spéciales anti-frelon, par exemple Nicot propose une entrée anti-frelon de couleur verte compatible avec ses ruches. Pour les autres types de ruches ce n'est pas toujours facile de trouver la bonne entrée (trop courte ou trop grande).

Il existe une solution simple et peu onéreuse pour restreindre l'entrée de la ruche quel que soit le modèle de ruche : la baguette en bois de 4 mm de hauteur et avec une grande largeur pour éviter que la baguette ne bouge.

### Mode d'emploi

Retournez l'entrée comme si vous souhaitez fermer la ruche. Glissez entre le plancher et l'entrée de chaque côté une baguette afin de réduire la hauteur de l'entrée à 4mm. Gardez un espace libre réduit au centre pour que les abeilles puissent entrer et sortir sans trop de contrainte et de limiter les pillages. Lors de l'installation, les abeilles vont être surprises mais très rapidement elles s'adaptent et elles entrent normalement dans la ruche. Attention, vérifiez régulièrement le dispositif, car si les baguettes se décalent alors la ruche sera fermée !



### Durée d'utilisation

Les baguettes doivent être placées en automne et seulement en automne, car la hauteur ne permet pas le passage des faux-bourdons. Elles doivent être retirées impérativement en

décembre car il n'y a plus de prédation des frelons et les nettoyeuses doivent pouvoir sortir les cadavres et autres déchets sans contrainte.

## Avantages

La réduction des entrées permettra aux gardiennes de défendre efficacement la ruche. Le frelon ne peut pas entrer et s'il se pose sur la planche d'envol, les gardiennes vont pouvoir réagir en tentant de l'emballer comme elles procèdent lors d'attaques de frelons européens.

Empêcher l'entrée des frelons c'est important mais il faut aussi essayer de piéger les frelons asiatiques, en disposant de chaque côté du rucher des pièges avec un attractif adapté à la prise automnale.

Dans le cas des attaques par furetage, les frelons se déplacent autour du rucher prêt à fondre sur les abeilles. En réduisant les entrées en hauteur et largeur, le frelon hésitera à attaquer les colonies peuplées au centre, en revanche les pièges placés aux extrémités du rucher sont non gardés et le frelon sera attiré par les pièges, du moins l'espère-t-on...



**La lutte contre le frelon est l'affaire de tous**, il faut expliquer inlassablement aux non-apiculteurs que le frelon est une menace sur la biodiversité en général et que les abeilles ne sont au maximum que 50% des insectes capturés par celui-ci. Le reste des proies est composé d'autres insectes (diptères, coléoptères et autres lépidoptères) nécessaire à l'équilibre de l'écosystème par leur rôle fondamental en contribuant à la survie d'un grand nombre d'espèces différentes végétales comme animales.

Geoffroy Deville



# Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

## BON DE COMMANDES 2024

**Ce bulletin doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.**

Le bon de commandes comprend les adhésions (Synapi74, SNA, GDSA74), les revues, l'assurance. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois.

**Les bons de commandes de la commission achat (Kits pots de verre, kits pots en fibre végétale et les étiquettes) paraîtront sur le site [syndapi74.fr](http://syndapi74.fr) du 15 décembre 2023 au 15 mars 2024. Ils seront accessibles via le lien <https://www.syndapi74.fr/commission-achat/>.**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. fixe : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ N° apiculteur \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**Nombre de ruches (obligatoire) : \_\_\_\_\_**

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie	1	18,00 €	18,00 €
Adhésion au GDSA74 (Groupement de défense sanitaire)		20,00 €	
Cotisation soutien lutte frelon asiatique		3.00 €	
<b>Sous-total 1</b>			

**Si vous choisissez des produits du bloc SNA ou UNAF l'adhésion correspondante est obligatoire. En revanche si vous ne choisissez pas de produit dans ces blocs l'adhésion correspondante ne doit pas être prise.**

<b>Syndicat National d'Apiculture : Adhésion, Revues, CITEO, Assurances</b>			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au SNA	1	5 €	
Abonnement Abeilles de France		25 €	
CITEO		0.07 € x ..... ruches =	
<b>Assurance, choisir une des 3 formules</b>			
<input type="checkbox"/> Responsabilité apicole		0.17 € x ..... ruches =	
<input type="checkbox"/> Responsabilité apicole + incendie tempête		1.15 € x ..... ruches =	
<input type="checkbox"/> Responsabilité apicole + incendie tempête + inondation, vol, détérioration		2.90 € x ..... ruches =	
<b>Sous-total 2</b>			
<b>Union Nationale d'Apiculture Française : Adhésion, Revues, , CITEO</b>			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion UNAF	1	1.20 €	
Abonnement Abeilles et fleurs		29.80 €	
CITEO		0.07 € x ..... ruches =	
<b>Sous-total 3</b>			
<b>Total</b>			

Page détachable

Bon de commande 2024  
Adhésion Syndicat, GDSA, SNA, UNAF  
Assurances, revues, CITEO  
au recto



# LES PAGES DU GDSA

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

A toutes et tous,

L'Assemblée Générale du GDSA s'est déroulée le 21 octobre à Arenthon. Vous étiez une petite centaine d'apiculteurs présents, vous avez été nombreux à donner votre pouvoir pour participer au scrutin. ; Au nom du Conseil d'Administration du GDSA je vous remercie de votre participation et de votre intérêt pour les actions du GDSA. J'espère vous voir encore plus nombreux l'année prochaine ! Les nouveaux statuts du GDSA ont été validés, le Conseil d'Administration doit élire le bureau et très vite se mettre au travail !

Notre **département** compte un très **grand nombre d'apiculteurs**. Il n'est pas déraisonnable d'estimer à 30% le nombre d'apiculteurs hors des radars, c'est à dire non déclarés. Nous pouvons l'estimer grâce aux visites de ruchers réalisées par un vétérinaire ou un TSA conventionné, pour la gestion des foyers de loque américaine au cours desquelles ils découvrent autour du foyer de nombreux **ruchers non déclarés** et pour **certains abandonnés**. Environ 1700 à 1800 apiculteurs déclarent chaque année en Haute-Savoie leurs colonies et leurs emplacements ce qui représente environ 25 000 colonies... je vous laisse faire le calcul avec 30% de plus ! Dans ce contexte, **la densité des colonies d'abeilles** sur notre territoire peut, dans certaines conditions devenir problématique tant pour **la ressource** que pour les conditions de **sécurité sanitaire** liées à certaines maladies apiaires transmissibles. De plus la topographie de notre département composée de nombreuses vallées amplifie l'effet de concentration sur certains secteurs.

Installer une colonie d'abeille au fond de son jardin pour sauver la biodiversité et ne pas s'en occuper... on oublie... dès la première colonie installée dans une ruche on devient apiculteur, éleveur et responsable de cette colonie, comme de son chat, de son chien, de son cheval et j'ose le dire...de son enfant ! Il est illusoire de vouloir **débiter en apiculture** sans connaissances et sans **se former**. Les réseaux sociaux diffusent de l'information parfois discutable et surtout sans filtre, ils ne doivent pas être la seule source de connaissances, Nous avons la chance dans notre département de compter **6 Ruchers Ecoles** qui chaque année dispensent des cours tant théoriques que pratiques. Pour se tenir informés et performants, les formateurs sont d'ailleurs invités à participer à des modules de formations et c'est plutôt rassurant !

**Les techniques évoluent** grâce à la recherche scientifique qui nous apporte chaque année de nouvelles connaissances contribuant également à une meilleure compréhension de la vie des colonies. Le GDSA vous informe régulièrement et vous encourage à participer aux différents événements organisés partout en France et ailleurs avec la facilité maintenant d'y participer en

visioconférence. (Focus du CARI, Jeudi de PrADE, Journée Technique de la FRGDSAURA, Journée Technique de la FNOSAD, etc). En 2024 nous vous proposerons des conférences dont le fil conducteur aura pour thème la ressource. Des journées de **formations** pratiques vous sont également proposées par la Section Apicole Régionale, la dernière animée par Sébastien Duraz apiculteur professionnel Savoyard traitait de l'encagement de reine, vous avez été quelques-uns à participer. Un **nouveau médicament** composé exclusivement d'une poudre pure d'acide oxalique dihydrate, VARROXAL est maintenant disponible en France. Il vous est présenté en détail par Gilles Fournier dans ce TU. Nous espérons pouvoir le proposer sur le bon de commande 2024. Des négociations tarifaires sont en cours avec le distributeur Andermatt France. Depuis plusieurs années le **prix des médicaments** vendus par le GDSA n'a pas augmenté, il était calculé pour un prix à la ruche de 5€ pour le traitement conventionnel de fin d'été et suivant le conditionnement entre 1,40 et 2,5€ à la ruche pour le traitement hivernal. Ce choix d'une politique du coût à la ruche la plus avantageuse possible pour les apiculteurs n'est pas sans conséquence sur les finances du GDSA.

Je vous rappelle que la réception, la préparation et la délivrance des **commandes de médicaments** sont gérées par trois bénévoles mobilisés tout au long de l'année, ainsi que par une équipe de TSA et deux vétérinaires... alors merci de leur simplifier la tâche en remplissant lisiblement et complètement votre bon de commande, en respectant les dates d'envoi et de ne pas attendre la veille de partir en vacances pour le faire ...sans oublier de joindre le récépissé de déclaration. En 2022 vous avez été 55% à répondre à cette demande, 61% en 2023. Nous avons encore dans le listing, 43 apiculteurs qui n'ont pas de Napi (99---- numéro générique en attente du numéro officiel), ils seront contactés. Nous sommes dans la période obligatoire de déclaration d'emplacement et de détention de colonies d'abeilles, merci de vous acquitter au plus vite de cette obligation. **L'organisation des tournées de visites obligatoires** d'apiculteurs pour le suivi du PSE demande du temps. Une équipe de TSA bénévoles et nos deux vétérinaires consacrent du temps personnel pris sur leur vie familiale et leurs loisirs pour venir vous visiter. Très souvent tout se passe bien, et les apiculteurs sont satisfaits de cette visite ; cependant, dans certains cas la prise de rendez-vous est très laborieuse voir impossible avec un manque de bonne volonté évident ! Nous rappelons que ces visites sont obligatoires et qu'un refus conduit à l'exclusion du PSE, c'est à dire plus d'accès aux médicaments de lutte contre varroa à prix négociés.

Le sujet du frelon n'est pas abordé dans cette tribune, vous trouverez un article dédié dans ce TU.

Pour terminer, vos colonies ont bien été préparées pour la mise en hivernage, l'hiver peut venir ! Je vous souhaite à toutes et tous de terminer l'année en bonne santé et de profiter des instants partagés en famille et entre amis.

*Bien amicalement  
France Gave*

## Un nouveau médicament dans la lutte contre varroa.

Un nouveau médicament a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour lutter contre varroa.

Le **VARROXAL**, du laboratoire Andermatt Biovet (Suisse), composé uniquement d'acide oxalique, a rejoint la liste des produits vétérinaires autorisés.

La Fnosad a contribué au dossier pour l'obtention de cette nouvelle AMM en échangeant régulièrement avec le laboratoire suisse Andermatt Biovet, depuis plusieurs années et en mettant en place des essais cliniques avec ce médicament. Les résultats de l'essai réalisé en 2022 devraient être publiés dans La Santé de l'Abeille début 2024.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans le RCP, en ligne sur le site de la FNOSAD : <https://www.fnosad.fr/RCP/VARROXAL.pdf>

Trois modalités d'applications sont possibles : le dégouttement, la sublimation et la pulvérisation.

Rappelons que l'acide oxalique a une excellente efficacité en période hors couvain qu'elle soit provoquée par engagement de reine ou naturelle à l'issue d'une rupture de ponte hivernale ou consécutive à un essaimage.

En présence de couvain, cette efficacité est très faible et apporte peu de bénéfice même en traitement flash.

Si la méthode du dégouttement est commune à tous les produits contenant de l'acide oxalique et disposant d'une AMM (Apibioxal, Oxybee, Varromed) le **VARROXAL** présente deux intérêts :

- Il peut être utilisé en pulvérisation sur les abeilles présentes sur les faces de cadre. Il faudra, néanmoins, calibrer la quantité de produit pulvérisé sur chaque face et se protéger soi-même du risque d'aspersion dû à un possible coup de vent et aux micro-gouttelettes aériennes.
- Sa composition n'engendrera pas de résidu pouvant potentiellement boucher la buse d'un appareil à sublimer comme cela peut se produire avec l'Apibioxal.



Le VARROXAL sera accessible sur le territoire français dès le mois de décembre en flacon de 75 g.

Une autre présentation d'une contenance de 200 g sera mise sur le marché plus tard.

Actuellement, le GDSA74 est en négociation avec le laboratoire Andermatt Biovet afin de pouvoir le présenter sur son bon de commande au printemps 2024.

Les tarifs présentés au GDSA74 par ce laboratoire ne sont pas satisfaisants car non alignés sur ceux présentés aux groupements des pays voisins.

Espérons que ces négociations commerciales aboutissent rapidement afin que chaque adhérent et adhérent puisse ajouter ce produit à son arsenal thérapeutique à un prix raisonnable.

Groupement de défense sanitaire de la Haute-Savoie

Gilles FOURNIER  
Vice-président Du GDSA74

# Comprendre les effondrements hivernaux des colonies, les prévenir, les détecter et réagir.

D'après les observations du Dr vétérinaire Philippe NOIRETTERRE, D1E apiculture et pathologie apicole qui est venu nous présenter le 21 octobre 2023, à la suite de la première assemblée générale du GDSA74, ses observations concernant les pertes hivernales et les moyens de les prévenir. Le rucher de Philippe NOIRETTERRE se situe dans l'Allier entre 600 et 700m d'altitude.

Cet article reprend les grandes lignes de cet exposé.

## Quelles abeilles hivernent ?

La population d'abeilles d'hiver est constituée **d'abeilles diutinus** caractérisées par :

- une durée de vie longue de septembre à avril
- des corps gras riches en vitellogénine car suralimentées en protéines
- le fait qu'elles restent « nourrices » jusqu'à février-mars car elles ont peu ou pas de couvain.

Les abeilles diutinus sont présentes aussi en période d'essaimage lorsque l'élevage ralentit et que les abeilles sont suralimentées.



Corps adipeux d'une abeille d'hiver (à gauche) et d'une abeille d'été (à droite)

## Comment reconnaître une colonie prête à hiverner ?

- Population dense sur 4 à 8 cadres recouverts par plusieurs couches d'abeilles désœuvrées.
- Absence de couvain à la suite d'un arrêt de ponte précoce de la reine entre début septembre et la mi-octobre.
- Provisions abondantes.

## Au niveau du couvain :

- Absence de couvain

## Au niveau des abeilles :

- Abeilles jeunes et bien conformées.
- Abdomen bien rempli (abeilles « dodues »).

## Comment préparer la colonie a un bon hivernage ?

Les actions de l'apiculteur pour préparer la colonie à un bon hivernage sont :

- Traiter tôt dès la mi-juillet.
- **Traitement préventif** (1), avant l'apparition de signes évocateurs de varroose, avec un médicament disposant d'une AMM (Apivar, Apistan, ApilifeVar etc...)



- Resserer les colonies entre deux partitions isolées.
- (Un à deux cadres de moins que ceux occupés initialement par les abeilles)
- Suivi du taux d'infestation par varroa.
- Fin du nourrissage au 15 septembre.



### **Comment reconnaître une colonie en difficulté avant l'hivernage ?**

La fin de l'été est une période charnière. Certaines observations effectuées au mois de septembre doivent alerter l'apiculteur.

- Dépopulation rapide de la colonie.
- Peu densément peuplée.
- Présence de couvain tardif pour compenser cette perte de population.
- Déséquilibre surfaces de couvain/population d'abeilles
- Consommation des provisions et absence de stockage malgré le nourrissage ou présence de miellée.

#### **Au niveau du couvain :**

- Couvain en mosaïque, refroidi.
- Opercules déchirés, percés.
- Cannibalisme
- Nymphes mortes.

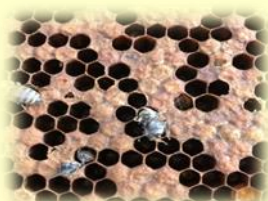
#### **Au niveau des abeilles :**

- Abeilles mal conformées.
- Ailes déformées.
- Abdomen raccourci, tomentum non apparent.
- Présence de varroas sur les abeilles.



Ces signes d'appel indiquent vraisemblablement que la colonie est entrée dans un cercle vicieux dont varroa et les viroses associées sont les principaux responsables.

Un enchaînement d'évènements la conduira à sa disparition si l'apiculteur ne réagit pas.



## Challenge Parasitaire

Pression de varroa

Réinfestation par pillage.

Varroa + virus =  
Varroose clinique

### Elevage de varroas

Nymphes parasitées

Refroidissement du couvain

Durée d'incubation allongée

### Perte de population

Abeilles non viables

Longévité impactée

Dérive. Altération capacité  
d'orientation.

### Compensation par l'élevage

Couvain tardif important/population d'abeilles

Abeilles émergentes mortes avec extension du proboscis

Cercle vicieux automnal.

Effondrement et mort de  
la colonie.

## **Quelles actions l'apiculteur doit-il appliquer pour tenter de sauver une colonie présentant les signes évocateurs d'une varroose ?**

- Retirer ou gratter entièrement le couvain présent dans la colonie.
- Une très grande partie des varroas est contenue dans le couvain fermé et les nymphes sur-infestées ne donneront pas des adultes viables.
- Resserrer fortement la colonie pour densifier la population sur le côté le plus chaud et limiter le refroidissement du futur couvain.
- Appliquer un traitement curatif (2) avec un médicament à base d'acide oxalique disposant d'une AMM (Apibioxal, Oxybee, Varromed ou Varroxal).
- L'acide formique (Formic Pro) peut être utilisé en présence de couvain en curatif si les températures et l'hygrométrie de l'air le permettent et si la population d'abeilles est encore suffisamment importante. Ce traitement à l'acide formique présente des risques pour une colonie qui est déjà très en difficulté. Il convient donc de bien en apprécier la pertinence et de l'utiliser avec moult précautions. Le GDSA saura vous conseiller.

Le traitement curatif peut être appliqué d'août à début octobre. Il vise à hiverner de petits essaims vivants issus de colonies qui sont condamnées. Cette opération n'est pas toujours couronnée de succès mais cela vaut la peine d'être tenté.

- Nourrir la colonie avec du sirop lourd (70/30) et, seulement en absence de rentrées de pollen, fournir une pâte protéinée à 20% au minimum (3).
- Les rentrées de pollen naturel sont à privilégier. Il est possible de congeler du pollen au printemps pour le redonner à la colonie à l'automne en cas de disette.

Si l'apiculteur a réagi à temps, la reine va reprendre sa ponte et la colonie élever des abeilles d'hiver à vie longue. Les chances de survie hivernale seront augmentées.



### **Suite de l'hivernage :**

Dès que les colonies sont entrées en hivernage, l'apiculteur doit assurer une surveillance régulière de son rucher. Il effectuera :

- Un retrait des lanières 10 à 12 semaines après la pose.
- Des visites d'abord mensuelles au début de l'hiver puis plus fréquentes dès la mi-février afin de vérifier la suffisance de provisions dans chaque colonie.
- Un apport de candi en cas de manque de provisions.

- Une application systématique d'un traitement hivernal en période hors-couvain et avant la fin de la première semaine de janvier.

### **Conclusion :**

La perte de colonies en période hivernale n'est pas une fatalité. L'apiculteur par un suivi régulier de son rucher est en capacité de réduire son taux de pertes. Il faut bien comprendre que la lutte contre varroa s'effectue toute l'année. Les actions qui seront conduites ou pas l'année n-1 auront une incidence majeure sur le bon hivernage de nos abeilles.

Il faut aussi tenir compte des conditions météorologiques et phénologiques de la saison apicole. Il est évident que lorsque les conditions sont bonnes, les colonies seront plus résilientes alors que si, au contraire, les conditions sont très mauvaises, comme ce fut le cas en 2021, les colonies soumises à un stress majeur dû à l'absence de ressources seront beaucoup plus fragiles et basculeront plus vite dans le cercle vicieux qui les conduira à leur perte.

C'est à l'apiculteur de s'adapter. Il n'est plus possible de rester figé dans un enchaînement d'actions calqué sur l'Almanach savoyard.

Le bouleversement climatique que nos abeilles subissent modifie considérablement nos pratiques et exige de nous une réactivité de tous les instants.



- (1) Traitement préventif Le Dr Philippe NOIRETERRE met en évidence que le traitement après récolte vise à empêcher la colonie d'entrer dans le cercle vicieux de la varroose. Il s'agit donc de la prévenir. On peut considérer que toutes les actions biotechniques font partie intégrante du traitement préventif.
- (2) Traitement curatif. Il vise à rompre le cycle infernal de la varroose dans lequel la colonie est entraînée.
- (3) Ce dernier point est très discuté parmi les spécialistes. Il n'est pas certain que les abeilles utilisent ces pâtes protéinées pour ce à quoi elles sont destinées.

Groupement de défense sanitaire de la Haute-Savoie

Gilles FOURNIER  
Vice-président du GDSA74

Crédits Photos : France GAVE – Gilles FOURNIER

# Le frelon asiatique en Haute-Savoie et dans la Région

**La gestion du frelon asiatique est l'affaire de tous**, nous devons unir nos forces, nos moyens et nos intelligences pour que cette lutte fonctionne.

Dans notre département les actions sont conduites par la Section apicole du GDS des Savoie avec le GDSA et le Syndicat d'apiculture grâce au soutien renouvelé du Conseil Départemental, des Collectivités Territoriales et de dons de particuliers et surtout **grâce au déploiement sur le terrain d'un réseau d'animateurs et de référents bénévoles volontaires qui font un travail remarquable. Le secteur Annecy, St Julien et maintenant les rives du lac Léman, la Vallée Verte, la Vallée du Giffre, la Vallée de l'Arve sont bien colonisés. Un reportage complet des actions menées sur le terrain en 2023 sera bientôt consultable sur le site gdsa74.**

L'année prochaine, le nombre de nids sera probablement de l'ordre de 250 et le nombre de communes concernées en forte augmentation en conséquence le nombre des interventions vont fortement augmenter.

**Nous vous incitons à rejoindre ce réseau, à être observateur et à signaler sur la plateforme frelosasiatiques.fr**

Une demande de rendez-vous avec le préfet est programmée.

Nous avons renouvelé la demande à la Section Apicole Régionale pour que la **carte des signalements et des nids** soit consultable sur la plateforme frelonsasiatiques.fr

En attendant, et pour répondre à la demande, nous avons créé une **carte Google Maps régulièrement alimentée par les données de la plateforme. Elle est consultable sur le site du gdsa74.fr et par un lien sur le site du Syndicat**

Les actions que nous menons sont les suivantes :

## Actions de terrain

- Piégeage des fondatrices au printemps (mars-mai)
- Recherche et destruction des nids durant la saison
- Sensibilisation du grand public et des élus
- Communication auprès des autres acteurs du territoire

## Actions transverses

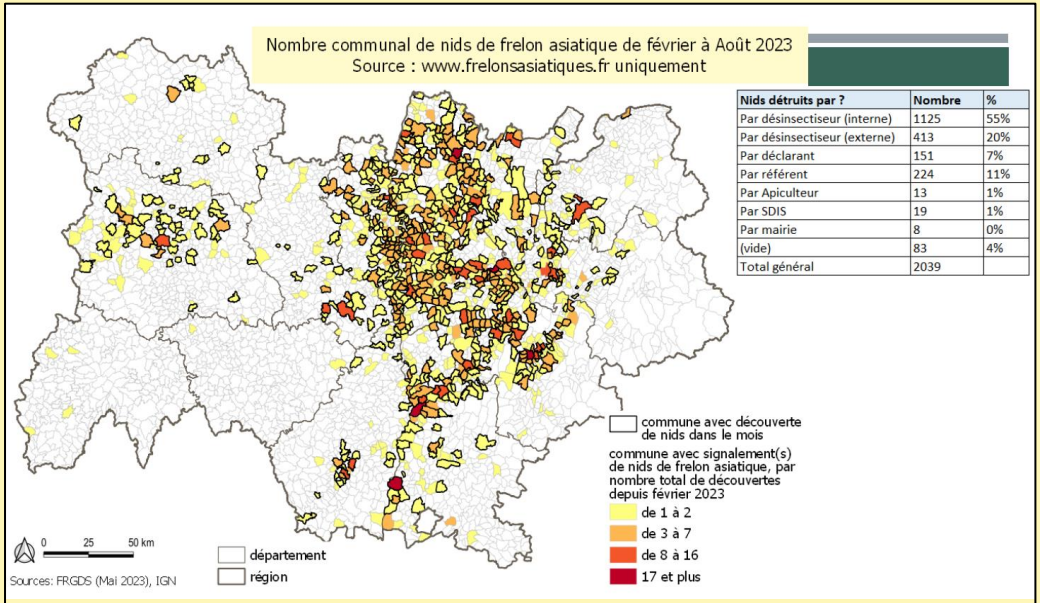
- Mise en place de collaboration avec les collectivités territoriales ou les coopérations intercommunales
- Recherche de sources de financement (subvention, dons,...)
- Mise en place de collaborations avec d'autres acteurs du monde apicole
- Participation au développement de nouvelles solutions de lutte

## **Quelques chiffres et prévisions**

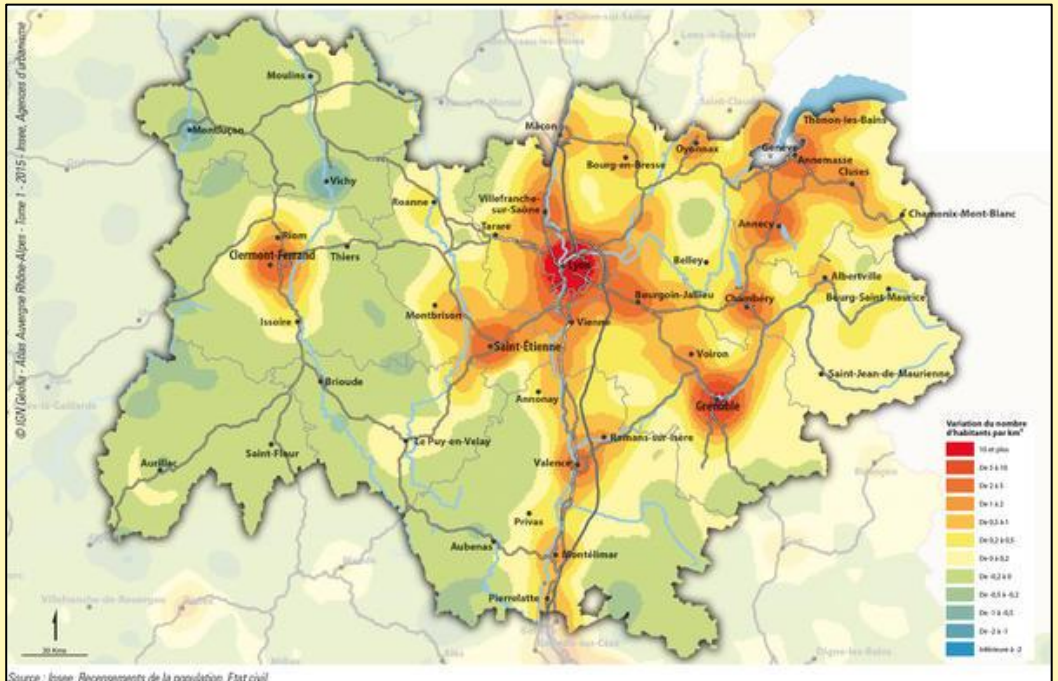
<b>Année</b>	<b>Nombre de nids détruits</b>	<b>Nombre de communes touchées</b>
<b>2020</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>2021</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
<b>2022</b>	<b>50</b>	<b>26</b>
<b>2023</b>	<b>(130)</b>	<b>(59)</b>
<b>2024</b>	<b>150_250 ... ?</b>	<b>... ?</b>

# Présence du frelon asiatique en région AURA

## La superposition des deux cartes montre une forte proximité avec les zones urbaines



Densité des nids dans la région



Densité de population en région AURA (source État civile)

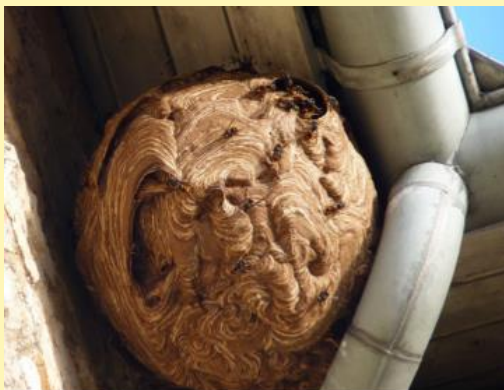
**En Haute-Savoie, les nids ont tendance à se localiser de plus en plus sur des bâtiments**

Année/ Support	2020	2021	2022	2023
Arbre	44% <input type="checkbox"/>	64% <input type="checkbox"/>	80% <input type="checkbox"/>	27%
Arbuste	0% <input type="checkbox"/>	0% <input type="checkbox"/>	14% <input type="checkbox"/>	16%
Bâtiment	12% <input type="checkbox"/>	36% <input type="checkbox"/>	6% <input type="checkbox"/>	46%
Autre	44% <input type="checkbox"/>	0% <input type="checkbox"/>	0% <input type="checkbox"/>	11%

**Conclusion sur les données techniques :**

- Tendance à l'implantation en zone urbaine (bâtiments)
- Abaissement de la hauteur des nids
- Dispersion sur le territoire

- Impact sur :
  - La filière apicole
  - Le secteur de l'agriculture
  - Les insectes sociaux (pollinisateurs)
  - L'écosystème (diminution des pollinisateurs)
- Augmentation du risque pour les populations



**Merci aux animateurs et référents frelons** présents sur le terrain sans qui cette lutte n'exciterait pas : François, Sam, les Philippes, Christian, Gilles, Claude, Pierre, Jean-Baptiste, Jean-Luc ... et j'en oublie certainement !

**Remerciements** à Charly Cortinovis l'animateur de la Section Apicole du GDS des Savoie pour les données utilisées dans cet article.

*France Gave*

# Recherche de nid

## Méthode de l'abreuvoir mobile

par Philippe LECOEUR (Réfèrent Frelon Asiatique SA du GDS des Savoie -GDSA 74)

Recherche de nid facile, à la portée de beaucoup d'apiculteurs qui peuvent s'impliquer. J'ai cherché à faire au plus simple d'après les dernières recherches de nids que j'ai effectuées. J'ai utilisé des nourrisseurs que l'on met à la place d'un cadre dans les ruches.



Avantages : peu d'évaporation, plus facile à déplacer ; en cas de pluie l'eau ne rentre pas ou peu et le nourrisseur reste efficace pour attirer les frelons. Sirop (cassis, fraise...), bière, vin blanc. Je rajoute un peu de sirop de nourrissage ou du miel sur les bords, les frelons repartent plus vite.

### Premier jour : temps : 1h30.

En fonction de la première direction indiquée (important, trois à quatre frelons), suivant la configuration du lieu, je place deux abreuvoirs à 300 ou 400 mètres toujours dans une zone dégagée.

Par expérience, ne cherchez pas le nid cela ne sert à rien.

### Deuxième jour : temps : 0h30.

Même chose, je regarde la direction prise par les frelons sur mes abreuvoirs et je les déplace en fonction du terrain : 100 m, 200 m ou plus.

Les frelons ont pris l'habitude de l'odeur de la préparation et peuvent venir rapidement quand on déplace les abreuvoirs ou à l'inverse si vous êtes sous le nid, pas un seul frelon ne va venir.

### Troisième jour : temps : 0h30.

Toujours le même principe, pas de précipitation, bien regarder les directions prises par les frelons. En voulant déplacer de 150 m un abreuvoir dans un roncier, je suis tombé sur le nid qui touchait presque le sol. Cette fois-ci le nid n'était pas loin.

Un truc infailible : si des frelons partent dans la même direction mais pas tout à fait dans la même trajectoire, c'est qu'ils doivent contourner un obstacle.

Si tous les frelons ont pris la même direction et la même trajectoire sur une longue distance, ils vous indiquent la direction parfaite du nid.

Si plusieurs frelons ont deux directions et la même trajectoire, c'est qu'il y a deux nids. Ce qui est rare en milieu rural.



## COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT Automne 2023

NAPI : 74 00..... ou A .....  
 NOM : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél portable : ..... Mail : .....@.....

**Pour recevoir votre commande par la poste, commandez avant le 30 Novembre 2023**

**Envoyez votre bon de commande**

**par courrier postal** accompagné du règlement **par chèque** **ou par mail** accompagné du règlement par virement  
 IBAN FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277

à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège ou [francegave.gdsa74@gmail.com](mailto:francegave.gdsa74@gmail.com)  
 tél : 06 31 15 29 85

Rappel : **DECLAREZ VOS COLONIES** avant le 31 décembre 2023 [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### TRAITEMENT HIVERNAL EN PERIODE HORS COUVAIN

J'adhère au PSE | \_\_\_ | Date: / / 2023 Signature: \_\_\_\_\_  
 Nombre de colonies à traiter : \_\_\_\_\_

Principe actif : ACIDE OXALIQUE	Prix unitaire	Quantité	Total €
<b>APIBIOXAL®</b> autorisé en Bio Poudre pour sirop Utiliser dans colonie sans couvain	1 sachet 35g pour minimum 10 colonies	25,00 €	
	1 sachet 175g pour minimum 50 colonies	85,00 €	
	1 sachet 350g pour minimum 100 colonies	140,00 €	
<b>OXYBEE®</b> autorisé en Bio flacon de 888 ml Utiliser dans colonie sans couvain	1 flacon pour environ 25 colonies	35,00€	
<b>Principes actifs : ACIDE OXALIQUE et FORMIQUE</b>			
<b>VARROMED®</b> autorisé en Bio flacon de 555 ml Utiliser dans colonie sans couvain	1 flacon pour environ 15 colonies	25,00 €	
<b>Frais d'expédition</b> Commander avant le 30 novembre 2023 pour recevoir votre commande par la poste	Apibioxal 35g jusqu'à 4 sachets		5 €
	Apibioxal 175g et 350g jusqu'à 3 sachets. Varromed et Oxybee jusqu'à 2 flacons		9 €
	Varromed, et Oxybee jusqu'à 6 flacons		14 €

**Commander avant le 30 novembre**

Mode de règlement	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> Espèce	<input type="checkbox"/> Chèque	TOTAL	€
-------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	-------	---

**Page détachable**

**Bon de commande médicaments  
traitement hivernal 2023  
au recto**



# SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains  
OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: [alpabeille@wanadoo.fr](mailto:alpabeille@wanadoo.fr)

[www.alpabeille.com](http://www.alpabeille.com)



**TOUT LE  
MATÉRIEL APICOLE**  
emballages, distributeur LEGA,  
protection ...

RUCHE  
HIRONDELLE  
-imputrescible  
- légère



**CANDI CHANT'ABEILLE\***  
apprécié par plus de  
**100 000 ruches**  
(certification Ecocert pour le candi,  
nourrissement, cire et gaufrage)

**CIRE GAUFREE\***

de qualité provenant de nos apiculteurs  
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

**Nouveauté 2023**

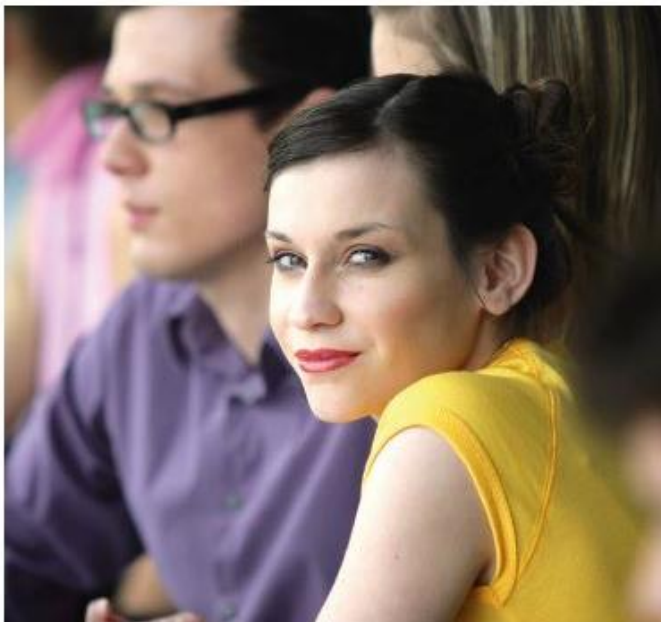
Retrouvez les graines non stériles avec notre nouveau partenariat



*Graines Grelin Frères.*  
La biodiversité cultivée

\* (Made in Hte-Savoie)

Créditphotos : Gettyimages.



## REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE  
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,  
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents  
d'associations

**Crédit  Mutuel**

**Meythet**

10 route de Frangy – 74960 Anney

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr).